



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/ML/VC

Sur convocation adressée le 7 avril 2023, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEAUCAIRE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 9h30.

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Mireille FOUGASSE
Hélène DEYDIER
René BATINI
André GOURJON
Sylviane BOYER
Gabriel GIRARD
Luc PERRIN

Marie-France PERIGNON
Gilles DONADA
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Jean-Pierre PERIGNON
Corinne LECHEVALLIER BONNIN
Liliane PEPE BONNETY
Pascale NOAILLES DUPLISSY

Alberto CAMAIONE
Max SOULIER
Maurice MOURET
Eliane HAUQUIER
Martine HOURS
Vincent SANCHIS
Jacqueline LE SPEGAGNE
Charles MENARD

REPRÉSENTÉS :

Stéphane VIDAL
Marie-Pierre THIEULLOY
Audrey CIMINO
Roger ROLLAND
Roger LANGLET
Karine BAUER
Nelson CHAUDON
Dominique PIERRE

représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par

Eliane HAUQUIER
Martine HOURS
Mireille FOUGASSE
Max SOULIER
André GOURJON
Hélène DEYDIER
Vincent SANCHIS
Pascale NOAILLES DUPLISSY

ABSENT :

Lionel DEPETRI

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

- L'hymne National est entonné -

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **M. Max SOULIER**.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023,
 Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

- 1) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023.
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2022, de la Ville de Beaucaire, dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public du 01/01/2022 au 31/08/2022 et par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public à compter du 01/09/2022.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	5 830 835,80 €
Affectation du résultat 2021 :	- 2 500 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	3 330 835,80 €
Titres de recettes émis :	22 594 330,51 €
Total des recettes :	25 925 166,31 €
Mandats émis :	- 21 144 480,16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 4 780 686,15 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	899 867,41 €
Titres de recettes émis :	7 961 218,53 €
Total des recettes :	8 861 085,94 €
Mandats émis :	- 8 763 220,68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 97 865,26€

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 4 878 551,41 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public du 01/01/2022 au 31/08/2022 et par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public à compter du 01/09/2022, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULLOY	représentée par Martine HOURS
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par Max SOULIER

René BATINI		
Yvette CIMINO		
Roger LANGLET	représenté par	
Eliane HAUQUIER		
André GOURJON		
Jean-Pierre PERIGNON		
Martine HOURS		
Sylviane BOYER		
Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
Karine BAUER	représentée par	Hélène DEYDIER
Nelson CHAUDON	représenté par	Vincent SANCHIS
Vincent SANCHIS		
Gabriel GIRARD		
Liliane PEPE BONNETY		
Jacqueline LE SPEGAGNE		
Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
Luc PERRIN		
Pascale NOAILLES DUPLISSY		
Charles MENARD		

3. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2022, du budget annexe du service de l'Eau dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public du 01/01/2022 au 31/08/2022 et par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public à compter du 01/09/2022.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	89 921,07 €
Affectation du résultat 2021 :	- 35 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	54 921.07 €
Titres de recettes émis :	+ 109 550,63 €
Total des recettes :	164 471,70 €
Mandats émis :	- 96 904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 67 567,00 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	307 977,57 €
Titres de recettes émis :	+ 121 364,94 €
Total des recettes :	429 342,51 €
Mandats émis :	- 2 471,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 426 871,51 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 494 438,51 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville /
Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de Elisabeth AVIERINOS, Comptable public du 01/01/2022 au 31/08/2022 et Comptable public à compter du 01/09/2022, n'appelle aucune observation n ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LEICHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

4. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2022, du budget annexe du service Assainissement dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public du 01/01/2022 au 31/08/2022 et par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public à compter du 01/09/2022.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	426 073,47 €
Affectation du résultat 2021 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	426 073,47 €
Titres de recettes émis :	+ 561 135,24 €
Total des recettes :	987 208,71 €
Mandats émis :	- 560 839,41 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 426 369,30 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	1 409 821,36 €
Titres de recettes émis :	+ 416 868,00 €
Total des recettes :	1 826 689,36 €
Mandats émis :	- 302 724,12 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 1 523 965,24 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 1 950 334,54 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville /
Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public du 01/01/2022 au 31/08/2022 et par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public à compter du 01/09/2022, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

Monsieur le Maire : Pour les délibérations suivantes, qui concernent le compte administratif, je ne peux pas présider la séance légalement lors de la présentation de ces délibérations, je ne peux pas présenter les délibérations, mais je ne peux pas présider la séance, il est donc proposé de désigner comme Présidente de séance Madame Marie-France PERIGNON, 1^{ère} adjointe au Maire, pour évoquer les délibérations 5 à 7 relatives aux comptes administratifs.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
		René BATINI		
		Yvette CIMINO		
		Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
		Eliane HAUQUIER		
		André GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON		
		Martine HOURS		
		Sylviane BOYER		
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER	représentée par	Hélène DEYDIER
		Nelson CHAUDON	représenté par	Vincent SANCHIS
		Vincent SANCHIS		
		Gabriel GIRARD		
		Liliane PEPE BONNETY		
		Jacqueline LE SPEGAGNE		
		Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY		
		Charles MENARD		

Marie-France PERIGNON est élue Présidente de séance à l'unanimité pour aborder les délibérations relatives aux comptes administratifs 2022

Madame PERIGNON : Monsieur le Maire a proposé que je préside la séance, vous l'avez accepté. Je laisse la parole à Monsieur le Maire qui va vous présenter les comptes administratifs Ville et annexes exercice 2022. Je vous propose que nous discutons de l'ensemble des délibérations (n°5 à 7 de l'ordre du jour). Nous voterons bien entendu les comptes de manière individuelle. Qui est pour le fait de regrouper les discussions ?

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		

Hélène DEYDIER		
Simone BOYER		
Maurice MOURET		
Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
René BATINI		
Yvette CIMINO		
Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
Eliane HAUQUIER		
André GOURJON		
Jean-Pierre PERIGNON		
Martine HOURS		
Sylviane BOYER		
Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
Karine BAUER	représentée par	Hélène DEYDIER
Nelson CHAUDON	représenté par	Vincent SANCHIS
Vincent SANCHIS		
Gabriel GIRARD		
Liliane PEPE BONNETY		
Jacqueline LE SPEGAGNE		
Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
Luc PERRIN		
Pascale NOAILLES DUPLISSY		
Charles MENARD		

5. BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2022 de la Commune de Beaucaire qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 211 à 222 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal ville de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	5 830 835,80 €
Affectation du résultat 2021 :	- 2 500 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	3 330 835,80 €
Titres de recettes émis :	22 594 330,51 €
Total des recettes :	25 925 166,31 €
Mandats émis :	- 21 144 480,16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 4 780 686,15 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	899 867,41 €
Titres de recettes émis :	7 961 218,53 €
Total des recettes :	8 861 085,94 €
Mandats émis :	- 8 763 220,68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 97 865,26 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 4 878 551,41 €**

Monsieur le Maire : Je vous présente les comptes administratifs 2022 en tant qu'ordonnateur des dépenses. Ce

que je retiens sur ces comptes administratifs, ce sont des indicateurs positifs : une gestion saine et prudente, la ville de Beaucaire est moins endettée de 18,31% que la moyenne des villes de la strate, et surtout, la ville de Beaucaire a en 9 ans augmenté de 53,82% son épargne nette, ce qui est un indicateur important pour une commune. Concernant l'exercice 2022, il est à noter d'abord que les collectivités locales subissent depuis 2013 une baisse historique de leurs dotations, cela concerne énormément de villes en France. Pour Beaucaire, cela fait un manque à gagner de 3 384 129 € depuis 2013, nous ne pouvons que le déplorer, sous François Hollande et Emmanuel Macron, les collectivités locales ont connu une baisse historique de leurs dotations de fonctionnement. Je sais que les députés d'opposition à l'Assemblée Nationale ont réclamé précisément que les dotations puissent être compensées pour tout ce qui est dépenses énergétiques, pour tout ce qui est revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, cela n'a pas été le cas, on peut le regretter et le déplorer parce que ce manque à gagner aurait pu servir à des investissements essentiels aux habitants de Beaucaire. Nous en sommes privés comme beaucoup de communes, l'Etat serre la ceinture aux collectivités locales mais ne se serre pas la ceinture à lui-même. En plus de confier à des cabinets conseils et autres prestataires privés un grand nombre de pans de notre économie, de sacrifier notre industrie, notre commerce, notre artisanat, nous pouvons déplorer une gestion à la petite semaine mais qui, bien sûr, ne délaisse jamais les grands intérêts privés proches des milieux du pouvoir. Concernant les dépenses de fonctionnement de l'année 2022, elles ont été maîtrisées, nous avons 19 986 000 € en dépenses réelles de fonctionnement, c'est une augmentation par rapport à l'année précédente notamment sur le coût des énergies, sur les dépenses de personnel qui sont en hausse avec la revalorisation du point d'indice, avec la prime pouvoir d'achat que l'on a mise en place pour l'ensemble des employés communaux de 30€ nets à 50€ nets selon leur salaire, ça c'est un geste fort que l'on avait choisi de faire à compter du 1er avril 2022 et qui bénéficie à l'ensemble des employés, et aussi hausse des dépenses réelles de fonctionnement parce que l'année 2022 a vu se dérouler l'ensemble des festivités de la ville, contrairement à l'année 2021 où nous étions encore sous crise sanitaire avec un certain nombre de restrictions sur des festivités qui n'ont pas pu avoir lieu à l'époque. En 2022, elles ont bien eu lieu, et les dépenses liées ont également été réalisées. Les charges à caractère général ont connu une augmentation malgré les efforts déployés, parce que la guerre en Ukraine a fait monter les prix de toutes les matières, fournitures, services, les prestataires appliquent des révisions de prix, parfois des demandes de hausse inhabituelles dues à la conjoncture économique et à la hausse des matières premières qu'ils subissent eux-mêmes – et ils ne peuvent pas vendre à perte donc il faut répercuter sur les clients que sont les collectivités. Sur la masse salariale, nous avons une augmentation de 510 000 € en 2022 pour plusieurs raisons : d'abord, le vieillissement des employés municipaux – et cela ne va pas s'arranger avec le recul de l'âge de la retraite, on aura beaucoup d'employés qui seront proches de la fin de carrière et donc avec des traitements plus élevés puisque plus on avance en âge plus on a les avancements d'échelons, plus on progresse dans sa carrière (et c'est tant mieux pour les agents), mais force est de constater que cela va peser sur les dépenses de personnel de la ville ; la hausse du point d'indice de 3,5% qui s'est imposée à nous au 1^{er} juillet 2022 (le gouvernement s'en est félicité mais ce n'est pas lui qui paie ce sont les collectivités locales, c'est une ligne supplémentaire sur nos budgets qui s'est imposée en cours d'année – là encore tant mieux pour les agents mais on peut simplement regretter que ce soit annoncé en juin pour juillet alors que tous les budgets des collectivités locales ont été votés et que cela ne nous avait pas été annoncé au moment du vote des budgets – nous verrons si c'est pareil cette année, il est possible que ce soit pareil parce que vu l'inflation il y aura peut-être aussi une hausse du point d'indice mais tout cela n'est pas annoncé, cela n'est pas dit en transparence aux collectivités locales) ; la prime pouvoir d'achat que nous avons instauré en avril 2022 parce que nos employés municipaux, comme l'ensemble des Français, subissent l'inflation et la hausse des dépenses contraintes et nous entendions au niveau communal faire un geste fort auprès des employés communaux : de 30 à 50 € nets par mois supplémentaires, 50 € nets pour ceux qui gagnaient moins de 1 500 € nets et 30 € nets pour ceux gagnaient plus de 1 500 € nets, c'est un geste fort qui avait un coût d'à peu près 200 000 € mais qui était important parce que nos employés participent à l'économie locale, consomment dans les commerces locaux et il est essentiel que leur pouvoir d'achat puisse ne pas être impacté fortement par la hausse des dépenses contraintes. Un dernier mot sur l'investissement : nous sommes allés chercher beaucoup de recettes d'investissement, chaque fois que l'on fait un projet, on demande des subventions bien en amont, ce qui fait que nous avons obtenu pour la base nautique beaucoup de subventions par exemple, vous vous souvenez que l'on avait bien indiqué que si nous n'avions pas au moins 3 millions de subventions on ne lancerait pas ces travaux. On les a obtenus, 2 millions d'euros du Conseil régional, 1 million d'euros du Conseil départemental, 550 000 euros de l'Agence Nationale du Sport, 800 000 euros de l'Etat, donc l'objectif a été atteint, nous avons donc lancé ces travaux, ils sont en cours et se termineront cet été. L'école Garrigues Planes également, nous avons obtenu la subvention de l'Etat pour la troisième tranche comme le Préfet Lauga s'y était engagé devant la presse à l'époque, 545 000 € obtenus pour la tranche 3 donc 40%, et cela c'est obtenu parce que nous avons accepté les conditions de la Préfecture qui étaient de faire trois tranches, donc sur trois ans, pour pouvoir être subventionnés à 40% sur chaque tranche. Si nous avions fait les travaux plus rapidement, nous n'aurions obtenu

que 500 000 € au lieu d'1,5 million puisque l'Etat n'aurait pas pu nous aider à hauteur de 40% sur un service budgétaire, il le pouvait sur trois exercices. Raison pour laquelle ces travaux ont été réalisés en trois tranches afin d'avoir des subventions maximales. Sur les dépenses d'investissement, en 2021, nous avons poursuivi les travaux de la base nautique, se sont poursuivis les travaux de l'école Garrigues Planes, la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle qui est appréciée par les habitants de ce quartier – je rappelle que c'est un quartier où il y a énormément d'habitants puisque c'est un quartier avec beaucoup de logements sociaux et qui compte sur ce centre commercial et qui sont heureux de voir qu'il a été refait -, ce sont des travaux que nous avons payé en partie puisqu'il y a des copropriétaires, c'est un syndic qui gère les travaux mais évidemment si la commune n'avait pas mis plus de 600 000 € sur ces travaux ils n'auraient jamais pu se faire. Là aussi, nous avons sollicité des subventions, le conseil régional a aidé la commune et les copropriétaires. Concernant les autres travaux, nous avons fait la réfection du parking du centre commercial de la Moulinelle pour qu'on refasse tout en même temps, à la fois l'intérieur et l'extérieur, nous avons également refait la place du 8 mai 1945, qui était une vieille place défoncée où les gens faisaient leur mécanique le dimanche et qui n'avait aucun intérêt. Là aujourd'hui, nous sommes sur une place avec une aire de jeux pour enfants, donc pour les familles, qui a été aménagée et c'est une bonne chose pour les habitants du quartier, qui sont nombreux et qui ont aussi beaucoup d'enfants. Nous avons fait la mise en place des alarmes anti-attentats pour les écoles de la commune, 180 000 €, c'était une dépense qui était aussi à prévoir pour que les enfants soient en sécurité. Nous avons également mis en place l'accessibilité du nouveau bâtiment du poste de police municipale, je rappelle que nous avons intégré l'ancien commissariat de police nationale puisque nous avons des effectifs en augmentation donc il fallait que nous ayons des locaux adaptés pour autant d'effectifs, où l'on a installé également le centre de vidéo-surveillance refait à neuf avec toutes les caméras changées il y a à peu près trois ans pour 1 million d'euros. Nous avons également lancé les travaux du Pôle d'Echange Multimodal de la halte SNCF de Beaucaire, ils se poursuivront toute cette année 2023 et ils sont importants – on y reviendra tout à l'heure sur une délibération qui vous sera présentée puisqu'avec la hausse du coût des matériaux il y a un avenant forcément nécessaire, avenant dont je précise que le conseil régional nous a indiqué qu'il nous suivait à hauteur de 50% sur ces travaux, la CCBTA de 20% à 25% également, donc l'avenant qui est nécessaire à cause du coût des matériaux sera absorbé à 75% par les cofinanceurs qui nous suivent aussi sur la hausse puisqu'ils la subissent eux aussi sur l'ensemble de leurs chantiers. Dernier point, la dette de la commune. Nous sommes dans une bonne situation, puisque nous avons remboursé encore 2 millions d'euros en 2022. La dette communale a beaucoup baissé, nous n'avons pas recours à l'emprunt depuis 2020, normalement le plafond d'endettement prévu par la Loi de programmation des finances publiques est fixé entre 11 et 13 ans, à Beaucaire nous sommes à 6,2 ans donc très nettement au vert. Le plan de désendettement qui avait été mis en place lors du précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune qui continue à investir tout en conservant des marges de manœuvre financières. L'épargne nette est en amélioration par rapport à il y a 9 ans lorsque j'ai été élu la première fois, en 2013 c'était 1 886 000 aujourd'hui c'est 2 901 000, donc il y a une forte hausse de l'épargne nette. Pour les budgets annexes, pas de déficits, ils sont sains, pas de dette sur le budget de l'eau, une dette sur le budget de l'assainissement qui date d'un emprunt lancé par un de mes prédécesseurs, je crois au moment de la construction de la station d'épuration. Donc on continue à rembourser.

Madame PERIGNON : La discussion est ouverte.

Monsieur PERRIN : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu le contexte difficile de l'année passée, les ratios financiers du compte administratif 2022 ne sont pas si mauvais. Si les dépenses de fonctionnement semblent maîtrisées malgré la crise et l'augmentation des salaires de certains agents de la ville, mais de là à conclure que la ville est bien gérée et qu'il y fait bon vivre est une autre affaire. En effet, évaluer la gestion d'une ville sous un angle purement comptable ne peut suffire à estimer globalement l'état de la commune. Demandez aux Beaucairois ce qu'ils pensent des problèmes d'incivilités qui leur pourrissent la vie au quotidien et vous verrez quelle est la valeur des ratios financiers dans la vraie vie. Vous pouvez aussi demander aux nombreux agents communaux qui quittent les services de la ville, dégoûtés par l'ambiance et les conditions de travail qui règnent dans les services ce qu'ils pensent d'une épargne nette en augmentation. Vous pouvez demander aux Beaucairois ce qu'ils pensent du niveau de dégradation de la voirie communale et rurale et vous comprendrez qu'un taux d'endettement plutôt faible masque des investissements indispensables non réalisés. Vous l'avez compris, une gestion basée sur des critères purement financiers qui sont largement instrumentalisés par Julien Sanchez pour démontrer le soi-disant sérieux de son parti politique n'apporte en aucun cas la garantie que la ville est bien gérée et qu'il y fait bon vivre. Ils ne sont pas plus la garantie que les investissements nécessaires soient effectués à un niveau suffisant pour assurer le maintien des infrastructures existantes, leur renouvellement et leur développement à la hauteur des enjeux futurs. J'en veux pour preuve le sous-investissement chronique concernant les réseaux d'eau et d'assainissement de la ville qui laisseront une ardoise salée aux futures générations de Beaucairois. J'en veux pour preuve le déni de notre maire qui refuse de regarder en face les

changements profonds qui se produisent au sein de la population beaucarnaise et dont il faut anticiper les conséquences pour éviter des désordres qui ne manqueront pas de se produire les anticiper. J'évoque ici la vague d'immigration massive qui touche Beaucaire et les équilibres sociaux et culturels de notre ville. Mesdames et Messieurs les conseillers, j'espère vous avoir fait comprendre la valeur toute relative des comptes et des ratios qui nous sont présentés aujourd'hui et la nécessité de tenir compte d'autres critères moins mesurables mais tout aussi importants pour notre ville et ses habitants.

Monsieur MENARD : Je souscris totalement à ce que vient de dire Luc Perrin qui a bien résumé les choses. Pour ma part, nous avons noté deux petites choses qui ont leur importance et qui vont dans le sens de ce que disait monsieur Perrin. C'est que sur les comptes administratifs des budgets annexes, on voit qu'il y a autant de crédits d'équipement annulés systématiquement ces trois dernières années que de crédits ouverts. Ce qui tend à montrer que rien n'est fait, qu'il y a un sous-investissement chronique dans ce secteur. Ce que j'ai relevé sur ces comptes, tout est un petit peu à l'avenant, on peut douter de la sincérité des budgets vu la manière dont ils sont réalisés. Enfin, je rajouterai à cela que dans votre propos, Monsieur le Maire, j'ai relevé que vous considérez le report de l'âge de la retraite à 64 ans comme acquis. Pour ma part je fais partie de ceux qui continuent à s'y opposer avec le mouvement social, il y a une journée d'action aujourd'hui, je serai à la manifestation à Nîmes tout à l'heure avec mes camarades en soutien au mouvement social et aussi avec les camarades députés LFI et de la NUPES qui continuent à mener la bagarre pour que ce projet ne soit jamais mis en application par toutes les voies possibles.

Monsieur le Maire : Monsieur Perrin, vous parlez d'une gestion comptable, en fait c'est le but d'un compte administratif, c'est de présenter les comptes, donc ce n'est pas une présentation de l'ensoleillement de la ville ou des infrastructures touristiques ou des acteurs économiques. Là, on est sur les comptes de la ville et c'est le but de l'exercice, la présentation du compte administratif. Donc désolé de faire le travail que l'on nous demande de faire, c'est la loi, on présente un compte administratif qui est forcément un compte comptable puisque c'est un compte. Cette observation-là est un petit peu de mauvaise foi puisqu'on ne fait qu'un exercice qui est obligatoire. Ensuite, vous nous dites que des employés communaux quittent la ville, je crois que quand on voit aujourd'hui aussi ceux qui rejoignent la ville, quand on voit aussi ceux qui quittent les autres collectivités autour, je crois que la communauté de communes a perdu son directeur des services techniques, elle a perdu son directeur financier, elle a perdu un grand nombre de cadres ces derniers mois, je crois que c'est un mouvement qui est global, qu'aujourd'hui beaucoup de gens qui sont dans le public vont dans le privé (notamment pour les questions de salaires) et qu'aujourd'hui beaucoup de gens ne veulent plus travailler, je ne parle pas des fonctionnaires mais du marché de l'emploi en général, avant c'était le privé qui avait du mal à recruter, aujourd'hui l'ensemble des employeurs ont du mal à recruter, c'est un fait avéré. Il y a la question du pouvoir d'achat, nous pouvons en parler, mais on ne peut pas dire que les employés communaux quittent la ville, il y en a même qui reviennent...et encore dans les prochaines semaines, certains qui sont partis vont revenir, alors c'était peut-être que ce n'était pas si mal. Parfois il y a des choix de carrière, les fonctionnaires doivent évoluer dans leur carrière, parfois ils ont des postes plus intéressants pour leur évolution qui leur sont proposés ailleurs, parfois on leur propose de les nommer rédacteur, attaché, choses qui ne sont pas toujours possibles ici car nous faisons selon les besoins des services et non uniquement pour faire plaisir aux agents. Ce que je constate, c'est que certains partent, d'autres arrivent, et certains partent et reviennent, c'est un fait. Des départs, il y en a dans toutes les collectivités y compris à la communauté de communes où vos élus votent l'ensemble des délibérations de manière favorable sans jamais s'opposer à la moindre délibération. Concernant le fait de dire que le bon vivre est important, moi je constate que nous avons beaucoup de nouveaux habitants qui arrivent sur la commune de Beaucaire, notamment des habitants venant de l'autre côté du Rhône, qui nous rejoignent, qui investissent sur la ville, on le voit avec les inscriptions sur les listes électorales, on le voit avec les acquisitions immobilières, énormément d'habitants des communes alentours qui viennent ici parce qu'il considèrent que la ville est attractive, qu'elle est dynamique, qu'elle se développe, qu'il y a des animations et des festivités, qu'il y fait bon vivre justement, et cela dément tout ce que vous dites, les faits démentent vos propos. Concernant l'immigration, désolé je ne suis pas ministre de l'Intérieur ou de la justice, c'est un fait qu'aujourd'hui le gouvernement actuel, comme les précédents, est dans une stratégie d'accueil de l'immigration de manière presque illimitée. Alors, certains demandent encore plus, des régularisations etc etc, on peut toujours faire plus, mais le gouvernement fait déjà beaucoup sur l'accueil de l'immigration, beaucoup trop à notre goût, mais Beaucaire n'est pas une principauté ni un Etat indépendant, et donc ce qui s'applique à la France s'applique à Beaucaire comme à toutes les villes, et encore on est moins touchés que d'autres villes alentours ou que les grandes villes qui, elles, doivent subir une vague d'immigration catastrophique, avec des quartiers entiers immigrés où l'on est plus que voilées : on est grillagées, c'est ce qui se passe aujourd'hui quand vous allez à Valdegour ou à Pissevin où c'est horrible, vous voyez ce qu'il s'y passe vraiment cela fait peur. C'est ce qui est permis par l'Etat français et le gouvernement français, nous sommes dirigés par des gens que vous avez fait élire, vous avez voté pour Monsieur Macron, en tout cas vous n'avez pas

voté pour son adversaire, et ensuite vous voudriez vous plaindre des conséquences.

Monsieur MENARD : C'est pour cela que les Français n'ont pas voté pour Macron. L'immigration, c'est une catastrophe, mais entre la peste et le choléra, les Français ont choisi ce qu'il y avait de moins pire.

Monsieur le Maire : Mais ne vous plaignez pas ensuite d'avoir les conséquences de vos choix, parce que vos choix, cela a été la politique d'immigration, et aujourd'hui nous ne sommes pas une principauté et donc nous devons subir comme la France entière une arrivée d'immigration massive. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas tant l'arrivée de l'immigration massive, c'est le fait que l'immigration massive arrive avec des codes culturels qui sont différents des nôtres, avec des habitudes de vie qui sont différentes des nôtres et que l'Etat ne fasse rien pour dire aux gens qui arrivent comment ils doivent se conduire. C'est à l'Etat d'assumer la politique d'immigration et ses conséquences, tant sur l'apprentissage de la langue que sur le fait d'expliquer quelles sont les règles dans le pays dans lequel on arrive et de faire appliquer les règles. Aujourd'hui, il y a des gens qui sont condamnés à des obligations de quitter le territoire français, qui sont sur le territoire et qui ne quittent jamais le territoire. Donc ça c'est le laxisme de la justice, de l'Etat, et c'est voulu parce que ça pèse à la baisse sur les salaires, parce que ça arrange bien le CAC 40 et un grand nombre d'entreprises qui profitent de ces bas salaires. Tant que l'on continuera à voter Macron, moi ce n'est pas mon cas, et je sais que la majorité municipale n'a pas voté pour Emmanuel Macron, en revanche notre opposition n'a pas voté pour Marine Le Pen, ça nous en sommes convaincus. Donc voilà, tout ce qui est dit sur l'immigration, je considère que c'est l'Etat qui est en compétence, la politique d'immigration est gérée par l'Etat, ce n'est pas géré par les communes, et c'est à l'Etat d'assumer ses responsabilités et de faire son travail – qu'il ne veut pas faire, d'ailleurs. Sur l'eau et l'assainissement, qui sont des sujets sur lesquels vous intervenez régulièrement, vous êtes intervenus tous les deux sur ce sujet, je voudrais rappeler que nous agissons, contrairement à ce qui est dit, pourquoi et comment ? Cette année, nous avons mis au budget l'élaboration de schémas directeurs des eaux pluviales, de l'eau, de l'assainissement, 1 million d'euros qui sont mis par la commune pour cela, ce sont donc des dépenses très importantes. Pourquoi ? Parce qu'aucun maire avant moi n'avait mis en place ces schémas directeurs, or, pour pouvoir avoir des subventions quand on fait des travaux sur l'eau et l'assainissement, il faut que la commune ait un schéma directeur de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales. Aucun maire ne l'avait fait avant, vous ne leur avez jamais reproché d'ailleurs de ne pas l'avoir fait, vous ne saviez peut-être même pas ce que c'était, en revanche nous, nous l'avons mis au budget, 1 million d'euros qui sont mis, nous allons chercher les subventions de l'agence de l'eau et du Département à 80% pour mener ce schéma directeur. Pourquoi ? Parce que nous devons connaître par cœur nos réseaux, nous devons savoir où sont nos priorités sans avoir à nous en remettre à notre délégataire qui est une entreprise privée avec des intérêts propres. Quand notre délégataire nous dit qu'il y a un problème quelque part nous aimerions pouvoir le vérifier par un schéma directeur des eaux, de l'assainissement et des eaux pluviales pour pouvoir prendre nos décisions par nous-mêmes sans avoir à nous reposer sur un délégataire et avoir des données qui seront recoupées et fiables à notre sens. Donc oui, on met un million d'euros sur ce sujet cette année pour pouvoir avancer. Pourquoi on ne l'a pas fait avant ? Parce qu'on ne le pouvait pas financièrement, nous le faisons cette année mais je le redis aussi, la gestion de l'eau doit être une priorité nationale : quand on parle d'écologie, l'Etat trouve des milliards d'euros pour faire de l'éolien en mer, pour faire un certain nombre de conneries qui sont des catastrophes écologiques sur le long terme – notamment les véhicules électriques – tout cela est une politique d'Etat et c'est un choix qui est fait par l'Etat, par contre la gestion de l'eau n'est pas une priorité nationale. Je crois que la gestion de l'eau dépasse les seules communes, quand il y a en France plus de 25% de perte d'eau sur les réseaux – et nous sommes en dessous de la moyenne nationale pour cela – je pense que cela devrait être une priorité d'Etat. Mais c'est vrai que dans un Etat où il n'y a même pas l'eau potable dans certains territoires d'outre-mer, on peut se poser la question de savoir si c'est une priorité pour l'Etat. Et après on se permet de donner des leçons à d'autres pays, c'est assez surprenant. Sur l'état de nos infrastructures, je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit, il faut avoir du culot pour dire que l'on ne s'occupe pas de nos infrastructures, quand je vois l'état des écoles en 2014 lorsque nous sommes arrivés et ce qui a été fait, les millions d'euros qui ont été dépensés pour refaire les façades, refaire les toitures, faire de l'isolation dans certains bâtiments, agrandir, mettre la climatisation dans certains bâtiments, tout cela on le fait au fur et à mesure, on va chercher les subventions, on fait ces choses-là quels que soient les quartiers, quels que soient les habitants. On a fait la toiture à Puech Cabrier, à la Moulinelle, on a fait des travaux d'isolation sur la Moulinelle qui était une école où il y avait encore de la moquette – on soulevait et il y avait des insectes, c'était merveilleux en 2014 – donc on a mis à jour tout cela, on a fait des travaux pour des millions d'euros et de manière historique, et les chiffres des comptes administratifs peuvent en attester sur les dépenses pour les écoles, donc nous n'avons pas de leçons à recevoir en la matière, on a tout passé en éclairage LED, justement on a anticipé tous les problèmes énergétiques sur les bâtiments scolaires. Maintenant, on va s'attaquer aux bâtiments sportifs, qui sont là aussi un sujet, mais nous pensions que les écoles étaient la priorité en termes d'investissements à faire, c'est ce qui a été fait sur le

premier mandat, c'est ce qui est en train d'être fini sur ce mandat-là, et infrastructures sportives. Et d'ailleurs, au budget on en reparlera, et j'en termine les subventions au titre du fonds vert présenté par la Première Ministre, nous présentons un dossier pour la France Insoumise Sports qui, maintenant que nous avons traité les écoles, est le bâtiment le plus énergivore. On a déposé un dossier de plus de 600 000 € à l'Etat avant le 31 décembre, nous aurons la réponse d'ici l'été, si nous avons les subventions nous entamerons des travaux sur ce bâtiment tant sur l'isolation, que sur la toiture, que sur le volet énergétique avec les ampoules et l'installation électrique en sodium. Je crois qu'il est intéressant de réhabiliter cette infrastructure, mais évidemment, plus de 600 000 €, il faut des subventions, c'est le but du fonds vert, du pacte vert, on verra si le gouvernement tient sa parole et transforme en actes les promesses qu'il a faites à l'ensemble des collectivités. Pour terminer sur la réforme des retraites, Monsieur MENARD, je crois que nos députés n'ont absolument aucune leçon à recevoir de La France Insoumise, d'abord parce que La France Insoumise a empêché le vote de la motion référendaire qui aurait donné aux Français la parole sur cette réforme, vos députés ont empêché le vote de cette motion référendaire, parce qu'elle était déposée par le Rassemblement National elle n'a pas été votée, il faut quand même être assez incohérent parce que quand vous êtes d'accord avec quelque chose qui est proposé par quelqu'un, vous ne regardez pas sa couleur politique. C'est cela qui nous différencie, c'est que si demain vous proposez quelque chose de bien je le voterai. Si c'est quelque chose de nocif pour le pays, ou que l'on estime nocif pour le pays, on ne le votera pas.

Monsieur MENARD : Vous ne votez jamais ce qui est bien.

Monsieur le Maire : Si. On a voté beaucoup de choses de La France Insoumise.

Monsieur MENARD : Sur l'augmentation du SMIC, non, par exemple. Vous ne regardez pas les problèmes de pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Monsieur le Maire :

Monsieur MENARD :

Monsieur le Maire : Si, bien sûr. Parce que vous proposez des choses qui ne sont pas des solutions, notamment pour les entreprises. Vous ne regardez pas le fait que les petits entrepreneurs, les petits commerçants sont aujourd'hui étranglés. On a proposé – et on termine sur ce débat national – il y a plus d'un an et demi la baisse de la TVA sur le gaz, sur l'électricité, sur l'essence qui sont des produits de première nécessité utilisés par les Français. On a proposé la TVA à 0% sur un grand nombre de produits de première nécessité, on nous a dit que c'était impossible à cause de l'Union Européenne, depuis l'Espagne l'a fait, le Portugal l'a fait, mais en France c'est toujours impossible, il faudra nous expliquer pourquoi. Donc on a fait des propositions importantes, et sur le pouvoir d'achat, nous avons proposé d'exonérer un certain nombre de charges pour les petites entreprises pour pouvoir augmenter les salaires des employés. Parce que si vous augmentez les charges pour les entreprises, je parle des petites, ce sont les entreprises que vous allez faire couler et je crois qu'elles sont suffisamment en difficulté aujourd'hui notamment avec les problèmes d'énergie où elles sont elles-mêmes étranglées parce que beaucoup ne bénéficient pas du bouclier tarifaire du gouvernement.

Monsieur MENARD : Ce que vous appelez « charges », je vous rappelle que ce sont des cotisations sociales qui financent la Sécurité Sociale, les retraites, la santé, les allocations familiales, la politique familiale donc. Donc ce ne sont pas des charges, ce sont des cotisations. Si on les supprime, il faut passer par des assurances privées, c'est le système américain. Je ferme cette parenthèse. Vous avez l'habitude de dire, Monsieur le Maire, « ce n'est pas moi, c'est l'autre ». L'accueil de latino-américains, qui sont nombreux à Beaucaire, qui sont chez nous, ce n'est pas à l'Etat de le faire, c'est à nous de le faire donc ce n'est pas la politique d'Etat. Ensuite, vous dites « ce n'est pas moi, ce sont mes prédécesseurs ». Comme vous le rappeliez justement, parce que de temps en temps vous dites des choses justes, ça fait 9 ans que vous êtes maire. Donc j'en reviens au schéma de l'eau, il y a 9 ans (ou peut-être 8 pour vous laisser le temps d'arriver) que cela aurait pu être mis en route. Nous avons des budgets aussi contraints aujourd'hui qu'hier, donc cette excuse n'est pas valable. Vous n'êtes pas pressé, vous n'avez pas fait les choses qu'on aurait pu faire il y a des années et, on va y revenir tout à l'heure peut-être, cela nous aurait évité de nous jeter à nouveau dans les bras de Véolia et consorts.

Monsieur le Maire : Sur l'immigration, et je le redis, l'immigration est une politique d'Etat, nous n'avons pas demandé, nous, à accueillir ces gens ici et c'est à l'Etat, qui accepte cela notamment par le travail détaché et par toutes les politiques publiques qu'il met en place, d'assurer le service après-vente, d'apprendre à parler français à

ces gens-là s’il veut qu’ils restent sur le territoire français, et de gérer les conséquences de la présence de l’immigration, puisque l’on sait que la carte de l’insécurité dans beaucoup de territoires.

Monsieur MENARD : C’est parfaitement faux, la carte de l’insécurité c’est la carte de la pauvreté. Malheureusement pauvreté et immigration se recoupent souvent, voilà l’explication.

Monsieur le Maire : N’hésitez pas à aller vivre à Valdegour avec votre voiture et on verra si vous y restez longtemps. On verra si vous mettez vos actes en adéquation avec votre façon de penser. Vivez avec ces personnes-là.

Monsieur MENARD : Je suis souvent à Valdegour et je n’ai aucun souci.

Monsieur le Maire : Vous y vivez ? Je ne suis pas sûr.

Madame PERIGNON : La discussion est terminée, chacun a pu s’exprimer, je vais maintenant demander à Monsieur le Maire de quitter la salle pour que nous puissions passer au vote.

M. le Maire quitte la salle du conseil municipal à 10h19, avant le vote du compte administratif 2022 du budget principal Ville de la commune de Beaucaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du CGCT,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) APPROUVE le compte administratif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l’exercice 2022.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	26	Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par Martine HOURS
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par Max SOULIER
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par André GOURJON
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par Hélène DEYDIER
		Nelson CHAUDON	représenté par Vincent SANCHIS
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	

CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par Pas

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE



Monsieur Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2022 du budget annexe du service de l'Eau qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 48 à 49 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe du service de l'Eau de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	89 921,07 €
Affectation du résultat 2021 :	- 35 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	54 921.07 €
Titres de recettes émis :	+ 109 550,63 €
Total des recettes :	164 471,70 €
Mandats émis :	- 96 904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 67 567,00 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	307 977,57 €
Titres de recettes émis :	+ 121 364,94 €
Total des recettes :	429 342,51 €
Mandats émis :	- 2 471,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 426 871,51 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 494 438,51 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du CGCT,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2022.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	26	Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE

		Stéphane VIDAL Marie-Pierre THIEULOUY Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LE CHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représenté par représentée par représentée par représenté par représenté par représentée par représenté par	Mireille FOUGASSE Max SOULIER André GOURJON Hélène DEYDIER Vincent SANCHIS
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY

Monsieur Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

7. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2022 du budget annexe du service Assainissement qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 98 à 99 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe du service Assainissement de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	426 073,47 €
Affectation du résultat 2021 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	426 073,47 €
Titres de recettes émis :	+ 561 135,24 €
Total des recettes :	987 208,71 €
Mandats émis :	- 560 839,41 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 426 369,30 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	1 409 821,36 €
Titres de recettes émis :	+ 416 868,00 €
Total des recettes :	1 826 689,36 €

Mandats émis :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

- 302 724,12 €

+ 1 523 965,24 €

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE



D'où un résultat global des deux sections de :

+ 1 950 334,54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du CGCT,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement de l'exercice 2022.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	26	Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	

Monsieur Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

A 10h20, Monsieur Julien SANCHEZ revient dans la salle et reprend la Présidence de séance.

8. BUDGET PRINCIPAL VILLE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2022 du budget principal Ville de la Commune de BEUCAIRE laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	5 830 835,80 €
Affectation du résultat 2021 :	- 2 500 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	3 330 835,80 €
Titres de recettes émis :	22 594 330,51 €
Total des recettes :	25 925 166,31 €
Mandats émis :	- 21 144 480,16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 4 780 686,15 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	899 867,41 €
Titres de recettes émis :	7 961 218,53 €
Total des recettes :	8 861 085,94 €
Mandats émis :	- 8 763 220,68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 97 865,26 €
Restes à réaliser 2022 en dépenses :	- 6 474 672,99 €
Restes à réaliser 2022 en recettes :	+ 6 227 069,17 €
Résultat 2022 :	- 149 738,56 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 2 050 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 2 730 686,15 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 97 865,26 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE :

- d'affecter la somme de 2 050 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 2 730 686,15 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 97 865,26 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 2 050 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par
		Gilles DONADA	
			Eliane HAUQUIER
			Martine HOURS

	Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LE CHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par	
		représenté par	Max SOULIER
		représenté par	André GOURJON
		représentée par	Hélène DEYDIER
		représenté par	Vincent SANCHIS
CONTRE	0		
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	Pascale NOAILLES DUPLISSY

9. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2022 du budget annexe du service de l'Eau laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	89 921,07 €
Affectation du résultat 2021 :	- 35 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	54 921,07 €
Titres de recettes émis :	+ 109 550,63 €
Total des recettes :	164 471,70 €
Mandats émis :	- 96 904,70 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 67 567,00 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	307 977,57 €
Titres de recettes émis :	+ 121 364,94 €
Total des recettes :	429 342,51 €
Mandats émis :	- 2 471,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 426 871,51 €
Restes à réaliser 2022 en dépenses :	- 9 306,61 €
Restes à réaliser 2022 en recettes :	+ 0,00 €
Résultat 2022 :	+ 417 564,90 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 20 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 47 567,00 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 426 871,51 € à la ligne R001 de la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) APPROUVE
- l’affectation de la somme de 20 000,00 € en section d’investissement à l’article 1068,
 - les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 47 567,00 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 426 871,51 € à la ligne R001 de la section d’investissement.
- 2°) ETABLIT un titre de recette à l’article 1068 d’un montant de 20 000,00 €
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULLOY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		CorinneLECHEVALLIERBONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	0		
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

10. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2022 du budget annexe du service de l'assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2021	426 073,47 €
Affectation du résultat 2021 :	- 0,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	426 073,47 €
Titres de recettes émis :	+ 561 135,24 €
Total des recettes :	987 208,71 €
Mandats émis :	- 560 839,41 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 426 369,30 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2021 :	1 409 821,36 €
Titres de recettes émis :	+ 416 868,00 €
Total des recettes :	1 826 689,36 €
Mandats émis :	- 302 724,12 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	+ 1 523 965,24 €
Restes à réaliser 2022 en dépenses :	- 35 188,68 €
Restes à réaliser 2022 en recettes :	+ 0,00 €
Résultat 2022 :	+ 1 488 776,56 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 140 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 286 369,30 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 523 965,24 € à la ligne R001 de la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 140 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 286 369,30 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 1 523 965,24 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 140 000,00 €

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE

POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE

taux de fiscalité directe locale afin de préserver le pouvoir d'achat des engagements de campagne du Maire qui n'a pas augmenté les taux depuis sa même baissés plusieurs années de suite.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de référence, soit 50,70% pour l'année 2023 (correspondant au taux communal de 2020 ajouté au taux départemental de 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation)
- De fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2023 à son niveau de 2020, 2021 et 2022 soit 52,10%
- De fixer le taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 14,35 %.

Monsieur PERRIN : Une remarque. Tout à l'heure vous nous signaliez que les baisses de dotation depuis 2013 avait fait « perdre » à la commune près de 3 millions. La ville, depuis 2013, a récupéré un supplément de revenus de 3,5 millions d'euros. Et ça vous ne le signalez pas.

Monsieur le Maire : Cela n'a absolument rien de comparable. Pourquoi ? Parce que les dotations, c'est de l'argent que l'on donne, les taxes c'est de l'argent de la fiscalité, donc ce n'est pas du tout le même schéma. Ensuite, pourquoi il y a parfois des hausses de recettes qui rentrent ? Parce que les gens vivent, ils construisent par exemple des piscines donc ils sont soumis à une taxe, il y a toutes les taxes qui sont cherchées lorsque les gens ne respectent pas les règles et ne font pas les choses dans les règles, derrière ils sont redressés parce qu'il y a des contrôles sur place, sur site, sur les gens qui n'ont pas fait leur déclaration et qu'on redresse derrière avec les services fiscaux, et donc cela fait rentrer de l'argent. Mais il faut qu'il y ait une égalité de traitement des contribuables, il n'y a pas de raison pour que certains payent et d'autres non, si une taxe vaut, chacun est amené à la payer et on ne doit pas pouvoir frauder. Les services de la ville sont allés traquer toutes les fausses déclarations et ceux qui ne déclaraient pas les choses qui étaient faites, de l'argent est rentré grâce à cela et j'en remercie le service urbanisme de la ville qui fait un gros travail sur ce sujet et qui continue à le faire et qui continuera à le faire, c'est important pour que chacun soit égal devant l'impôt. Et, ensuite, il y a aussi les nouveaux habitants, ils payent des impôts qui n'existaient pas auparavant, il y a des logements qui étaient vacants qui ne le sont plus, il y a des habitants donc il y a des taxes qui rentrent, évidemment. Après, il y a une revalorisation des bases qui est décidée par les gouvernements, c'est le gouvernement qui en décide et il est libre de décider ce qu'il souhaite décider. Là encore, si vous voulez que d'autres décisions soient prises, votez Marine Le Pen et vous aurez d'autres décisions qui seront prises dans le débat public. Mais comme vous avez voté Macron, vous avez les décisions de Macron, que voulez-vous que je vous dise ?

Monsieur MENARD : Je tiens à vous préciser que jamais de ma vie je n'ai voté Macron, j'aimerais que vous l'entendiez. Merci.

Monsieur le Maire : Vous étiez déjà dans mon estime quelqu'un que je pense honnête, donc ça ne me surprend pas, je pense que vous avez des engagements politiques qui ne sont pas les miens mais qui sont honnêtes. Ce n'est pas le cas de toute la classe politique, il y a des gens qui sont opportunistes, on a vu des députés passer du parti socialiste à Macron, de LR à Macron, et beaucoup de gens changer. Mais je sais que vous ne vous êtes pas renié sur ces sujets, on en prend acte et on le note, c'est assez rare pour être souligné puisqu'à La France Insoumise, beaucoup ont quand même voté Macron. Ce n'est pas votre cas, on en prend acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu le produit fiscal attendu cette année,

Vu le débat d'orientation budgétaire intervenu en date du 20 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE les taux d'imposition 2023 des taxes locales comme suit :

- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de 2022, soit 52,10% pour l'année 2023 (correspondant au taux communal de 2020 de 26,05% ajouté au taux départemental de 2020 de 24,65%, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation)
- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2023 au même niveau qu'en 2020, 2021 et 2022, soit 52,10%.
- Taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2023 à 14,35 %

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'état 1259 COM sur lequel seront reportés les taux ci-dessus.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	0		
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

12. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2023 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif de l'année 2023 du budget principal Ville de la commune de Beaucaire, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2023, et ce, conformément au débat d'orientations budgétaires intervenu en date du 20 mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal Ville comme suit :

- Section de fonctionnement :

- en dépenses : 24 430 580,15 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 100 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : 24 430 580,15 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 du budget principal Ville d'un montant de 2 730 686,15 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- en dépenses : 34 660 003,43 € dont 6 474 672,99 € de restes à réaliser 2022 ;
- en recettes : 34 660 003,43 € dont 6 227 069,17 € de restes à réaliser 2022 ; 2 050 000,00 € correspondant à l'affectation du résultat 2022 ; 1 100 000,00 € de virement de la section de fonctionnement et 97 865,26 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 du budget principal Ville à la ligne R001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2023 du budget principal Ville de 59 090 583,58 €.

Monsieur le Maire : Ce que je voudrais mettre en relief en particulier, ce sont d'abord les hausses que nous subissons tous, toutes les collectivités de France, avec la hausse des énergies, on estime à + 1 million d'euros les dépenses de gaz et d'électricité en 2023. Ce n'est pas sans conséquences sur les budgets des communes, il a fallu faire très attention pour l'établissement et l'élaboration de ce budget, cela a été difficile à faire, cela a été fait mais cela a été très difficile de faire des choix. Nous avons par exemple choisi de ne pas baisser les subventions aux associations et de maintenir ce budget qui est un budget important pour la commune – on est à près de 500 000 € - parce que c'est la vie de la commune [...] et ce qui fait aussi notre force c'est aussi le tissu associatif. Sur le budget, on a cette année taux d'investissement et un montant d'investissements records, nous prévoyons 34 660 000 € d'investissements sur le budget 2023, on va voir ce que l'opposition va me dire sur ce sujet, ils vont me dire « vous ne réaliserez pas ces 34 millions, c'est une publicité mensongère etc etc ». Alors pour répondre sur sujet-là : pourquoi ces 34 millions d'investissement ? Parce que nous sommes allés chercher des recettes financières, c'est-à-dire que pour mener les investissements aujourd'hui en France, il faut aller chercher de l'argent. Donc on est allés solliciter des subventions. On nous dit parfois « Pourquoi ces travaux sont réalisés à telle période ? ». Parce que les subventions, cela se sollicite au moins un an avant, et que si nous n'avons pas de subventions nous ne pouvons pas faire les travaux parce que ce n'est pas de bonne gestion que de lancer les travaux sans subventions, il faut d'abord essayer d'en obtenir. Quand M. Bourbousson avait refait le Boulevard Foch, il n'avait pas eu de subventions, quand on a refait le Cours Sadi Carnot et le Quai de la Paix, on a eu des subventions importantes du Département, de l'Etat. On avait attendu un an mais on avait eu les subventions. Là c'est pareil, cette année on prévoit les travaux de la base nautique qui vont se finir cet été, donc on est sûrs de les réaliser puisque les travaux sont en cours, sont engagés et se finissent cet été. Donc on est sûr des travaux qui sont sûrs d'être terminés à part s'il y a un confinement mais je ne pense pas qu'aujourd'hui on soit dans cette folie. Pour l'école Garrigues Planes, l'école réhabilitée, les enfants vont y rentrer en septembre donc normalement les travaux seront finis aussi cet été donc on est sûrs de dépenser l'argent, cette somme est donc sincère et véritable. Sur le Pôle d'Echange Multimodal, la halte SNCF, les travaux sont en cours, on vous proposera tout à l'heure un avenant lié à la hausse du coût des matériaux etc. Là aussi les travaux sont en cours, cela devrait finir entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024, normalement, donc on aura une très grande partie des sommes indiquées au budget qui seront dépensées cette année, peut-être une petite partie sur début 2024 parce que les dépenses d'investissement, on ne peut les payer que jusqu'à fin novembre. Donc cela aussi nous paraît sincère. Tous les investissements qui sont mentionnés, à part trois d'entre eux, nous paraissent sincères dans ce budget. Pour trois d'entre eux, il est clairement indiqué dans le budget primitif qu'ils sont conditionnés à un soutien de l'Etat : le plan numérique dans les écoles, où Madame la Rectrice s'était engagée à soutenir notre dossier auprès des services de l'Etat, nous verrons si la parole d'une Rectrice vaut quelque chose en France en 2023 ou pas, j'espère que oui, je pense que oui, nous verrons lors des subventions attribuées par l'Etat ; la rénovation énergétique de la Halle des Sports, ce sont des travaux que nous ne pourrons mener que si nous avons la subvention du fonds vert promis par le gouvernement pour les collectivités ; et les selfs dans les écoles, on y reviendra tout à l'heure sur la délibération n°26 sur le règlement des activités périscolaires, là aussi

on conditionne la réalisation de ces selfs dans les écoles à un soutien de l'Etat, les moyens de réaliser ce projet qui est un projet de confort dans un service public économique difficile. Donc si nous avons 80% de l'Etat, nous réaliserons cet investissement, sinon non. Et pour les autres investissements qui sont annoncés dans ce budget, ils peuvent d'ores et déjà être lancés dans le respect des procédures de marchés publics. En plus de la fin des travaux que j'ai annoncés tout à l'heure, on a l'accessibilité des bâtiments où on met 900 000 € sur la dernière tranche de l'ADAP, c'est une obligation légale de rendre accessibles les bâtiments et les ERP, on rend accessibles l'Hôtel de Ville, le stade Schneider et l'école élémentaire de la Préfecture qui sont les derniers bâtiments de cette tranche ADAP. On a également la réalisation du premier terrain synthétique de football, c'est important, on a 800 licenciés en football sur la ville, actuellement deux clubs de foot, c'est très important de pouvoir avoir un terrain supplémentaire qui est aujourd'hui en stabilisé et qui va être transformé en terrain synthétique, parce qu'on pourra l'utiliser de nombreuses heures. Il y a vraiment un besoin. On est allés auparavant solliciter les subventions là aussi, le Département du Gard qui, selon nos conseillers départementaux Jean-Pierre FUSTER et Elisabeth MONDET, nous aidera sur ce dossier, la Région Occitanie qui nous aidera aussi sur ce dossier, et on a sollicité également l'Etat, on l'espère, et la Fédération Française de Football. Enfin, dans les grands projets, on a la réalisation de la première tranche de la route de Nîmes, de l'entrée de ville au rond-point de McDonald's, là aussi des municipalités précédentes avaient fait des travaux pour amener l'eau aux pompiers, la route avait été dégradée suite à ces travaux mais la commune à l'époque n'avait pas fait le nécessaire et donc on fait aujourd'hui, nous, le travail qui n'a pas été fait à l'époque sous une ancienne municipalité, donc on met un petit peu plus de 800 000 € sur cette tranche 1 de la route de Nîmes qui est un besoin car c'est une entrée de ville, il faut qu'elle soit plus qualitative et on va travailler sur ce sujet. Voilà pour la présentation du budget de la ville, avec des investissements ambitieux pour la ville, des grands travaux en cours qui arrivent à échéance cette année et qui se réalisent concrètement et d'autres projets importants pour la ville, pour ses infrastructures sportives, pour ses habitants, pour ses associations, qui sont lancés et qui sont annoncés pour 2023. Et je remercie les services de la ville, les élus, qui travaillent sur la réalisation concrète de ces projets parce que quand on lance un projet, cela ne se fait pas tout seul d'un coup de baguette magique, cela nécessite des heures de réunion, des jours de réunion, du travail concret, des marchés publics à monter, des réunions à faire, des chantiers à suivre et beaucoup de travail, donc merci à l'ensemble des élus qui sont mis à très forte contribution sur cette année 2023.

Madame NOAILLES DUPLISSY : Merci. C'est juste pour avoir une précision : j'ai bien entendu parler de plusieurs écoles, dont la dernière l'école Préfecture, qu'en est-il de l'école nationale ? Dont on entend beaucoup parler, mais je n'ai pas l'impression – en tout cas c'est une impression – qu'il y ait beaucoup de choses qui avancent sur le sujet. J'ai bien entendu les difficultés que vous avez énoncées lors du précédent conseil, mais qu'en est-il aujourd'hui ? Et quelles sont les perspectives ?

Monsieur PERRIN : Mesdames et Messieurs les conseillers, en février 2022, Julien Sanchez nous présentait le budget primitif de l'année 2022 en ces termes : « 2022, une année historique d'investissement massif pour Beaucaire », et il continuait, je cite : « la municipalité qui gère l'argent public prudemment continue néanmoins son travail quotidien avec ambition et poursuit son objectif de réparation de Beaucaire, de développement bla-bla-bla bla-bla-bla. » Il poursuit sa présentation par : « la municipalité s'est fixé l'objectif de réaliser en 2022 des investissements à un niveau réellement historique pour notre ville, un vrai tour de force qui doit être salué par tous les amoureux de Beaucaire. » Et un peu plus loin : « 2022 sera une année historique avec plus de 25 millions d'investissements dont près de 17 millions de nouvelles inscriptions. Ce très haut niveau d'investissement est rendu possible grâce à une gestion saine et rigoureuse bla-bla-bla bla-bla-bla bla-bla-bla ». Bien sûr, nous n'avons pas cru un instant à ces déclarations dignes d'un discours de propagande d'un autre temps. Et pour cause. Cela fait 8 ans que nous entendons ce genre de tirades mégalomanes lors des présentations des budgets primitifs, et cela fait 8 ans que la réalité des comptes vient contredire tous ces beaux discours. Eh oui, depuis 8 ans qu'il gère la ville de Beaucaire, Julien Sanchez réalise moins de la moitié des investissements qu'il annonce, et le compte administratif 2022 qui nous est présenté aujourd'hui fait apparaître que seulement 8,8 millions d'euros, sur les 25 millions annoncés, ont effectivement été dépensés en 2022. Devant un tel manque de sincérité des budgets primitifs, vous comprendrez que nous votions contre celui de 2023.

Monsieur le Maire : Bon, cela ne nous change pas, nous sommes habitués, ce n'est pas grave. On avait anticipé votre vote contre donc ça ne nous changera pas notre journée. Mais sur la « tirade mégalomane », il faudrait demander à Monsieur MENARD qui est spécialiste de ces sujets. Ce n'est pas de la mégalomanie, je crois que les Beaucairois se rendent compte – d'ailleurs ils nous ont réélus à 60% au premier tour – que ça bouge depuis qu'on est là, les investissements se font et se concrétisent, et dans tous les quartiers. Je ne vais pas reprendre une longue liste mais quand on voit ce qui a été fait à la Moulinelle, sur le centre commercial, sur la place du 8 Mai,

sur le parking de l'école, j'ai retrouvé il y a quelques jours des photos complètement en poussière et je me dis que du chemin a été fait sur l'ensemble beaucoup de choses qui n'étaient pas faites et qui n'étaient pas suivies. Vous pas conforme à ce qui est annoncé, oui elle ne peut pas être conforme à 100% à ce qui est annoncé parce qu'il y a des travaux qui ont été budgétés à l'avance. Je vous ai parlé par exemple de l'école Garrigues Planes : le préfet nous avait demandé de faire ça sur trois ans, il se trouve que l'argent, nous l'avions mis sur le budget 2022 et que nous avons mis toute la somme sur le budget 2022, on savait qu'on ne le dépenserait pas puisqu'il y avait trois tranches (2021, 2022, 2023). Mais on avait provisionné la somme pour l'avoir, déjà, sur le budget. Cette somme était affectée pour montrer que les travaux seraient bien réalisés, après chacun fait comme il souhaite, nous c'est notre façon de faire, en tout cas les travaux sont faits et je le redis, cette année on a la fin du chantier de la base nautique (7 millions d'euros, donc on aura les dépenses conséquentes), le chantier de Garrigues Planes (les travaux vont se finir cette année, on payera aussi cette année), la halte SNCF (on aura je pense fini à 75-80% cette année donc on aura 75-80% de la somme qui sera payée) mais on est obligés de mettre la somme en totalité puisque les travaux ont commencé, il faut que l'on ait la somme inscrite au budget, on ne peut pas laisser les entreprises sans les payer et attendre mars pour les payer. Donc il faut inscrire la somme au budget et on verra si on nous appelle cette somme ou si on nous appelle moins au fur et à mesure de l'avancée des travaux, cela dépend de l'avancée des travaux. J'entends ce que vous dites, c'est effectivement quelque chose qui revient chaque année mais je maintiens que ce sont des sommes historiques au niveau des dépenses d'investissement et je crois que toute personne objective notera que 7 millions sur un chantier + 5 millions sur un autre + 3 millions sur un autre, ce ne sont pas des choses habituelles sur une commune de 16 000 habitants. Nous gérons cela avec ambition, avec volonté d'avancer et de modifier les infrastructures qui ne sont pas au niveau, d'amener de nouvelles infrastructures, d'améliorer la ville et le quotidien des habitants. Là vous avez une vision comptable, Monsieur Perrin, vous ne voyez pas le bien vivre, vous ne voyez pas ce que les gens ressentent et vous ne voyez que la comptabilité, donc je vous retourne votre compliment du début du conseil municipal.

Monsieur PERRIN : Je vois les effets d'annonce, 25 millions annoncés, 8,8 réalisés, c'est tout.

Monsieur le Maire : Je vous donne rendez-vous le 31 décembre 2023 et vous verrez ce qui aura été réalisé, on en rediscutera et on en plaisantera quand vous verrez tout ce qui aura été réalisé. Donc je remercie les services de la ville, le service finances notamment et la direction générale qui travaillent à l'exécution budgétaire, avec un travail énorme qui est fait par ces services. Je tiens à le dire publiquement et à les remercier pour tout ce qui est fait au quotidien. Sur l'école nationale, on en a parlé au dernier conseil, on en a parlé également sur internet il y a plusieurs semaines, pour la presse ce n'est pas une nouveauté, tous les Beaucairois sont au courant. Sur l'école Garrigues Planes, les travaux sont en cours et sont en train de se terminer, pour l'école Nationale nous avons ouvert les plis des marchés de travaux et il se trouve qu'entre les estimations et les ouvertures de plis, nous avons 2 millions d'euros d'écart du fait notamment de l'augmentation du coût des matières premières. Sur Garrigues Planes, la construction de l'école neuve s'est faite avant la crise donc tous les lots « gros œuvre » étaient déjà attribués donc les marchés de travaux étaient à des prix corrects. Sur l'école Nationale, on est en pleine crise actuellement, toutes les villes sont en train de différer des chantiers, c'est le cas du chantier de l'école Nationale qui n'est pas annulé, qui n'est pas supprimé, qui est simplement différé, le Président de la SPL Terre d'Argence Monsieur Juan Martinez nous a fait savoir que les sommes qui étaient inscrites ne seraient pas appelées pour le moment puisqu'on a déjà versé 1 380 000 € et que cette somme est suffisante pour l'opération actuellement au vu de l'avancée de l'opération, donc ce qui va être fait, pour être clair et concret, c'est que le chantier a été attribué à une équipe d'architectes et que le projet est fait ; ce qu'il faut maintenant, c'est relancer les marchés de travaux pour voir à quels prix on sort dans quelques mois parce que là, quand on ouvre les plis, on est à 2 millions au-dessus des estimations à cause de la hausse des coûts de la construction. Donc voilà, on va rouvrir les plis dans quelques mois en reconsultant les entreprises, on va relancer ça cette année en espérant que les prix auront baissé en fin d'année 2023 par rapport à la fin de l'année 2022 où on est à 2 millions au-dessus des estimations. Les architectes nous disent que ce ne sont pas des prix normaux, des prix habituels, donc ce n'est pas eux qui se sont trompés dans leur estimation, c'est qu'actuellement les prix sont fous, et on le voit avec des entreprises qui nous demandent de valider des devis en 24 heures alors qu'avant on avait un mois pour valider les devis, puis une semaine, et maintenant 24 heures sinon le prix change. Cela fluctue comme cela aussi sur les marchés publics de travaux, et quand on discute avec les entreprises, pour leur demander pourquoi leurs prix sont aussi élevés, elles nous disent « Parfois, on prend 30% en une semaine, répondre à un marché public et s'engager sur des travaux de deux ans aujourd'hui, on a tendance à répondre très haut parce qu'on ne sait pas comment ça va fluctuer ». Et le problème, c'est que s'ils répondent trop bas, ils risquent d'être en perte parce que pour des chantiers de deux ans, ils ne vont pas acheter tous leurs matériaux deux ans à l'avance, ils achètent une partie mais il y a des matériaux qui s'achètent au fur et à mesure du chantier, et évidemment c'est très incertain

aujourd'hui de répondre à un marché public sur des travaux de deux ans. Et en plus on est sur un site contraint un site occupé où il y aura des enfants et un site qui est en plein centre-ville, ce qui n'est pas une facilité mais ça on l'assume parce qu'on le redit, on veut garder du service public en centre-ville, parce que les enfants sont, c'est là qu'ils habitent donc il faut que l'école soit à côté de leur lieu d'habitation, et l'école nationale, en y amenant plus d'élèves, ça va contribuer aussi à la revivification du tissu économique et commercial du centre-ville et notamment de la rue nationale. Voilà pourquoi on maintient ce projet, il n'est pas annulé, il est différé, et on va relancer cette année les marchés de travaux en espérant avoir des prix plus corrects pour que l'écart entre l'estimation et le réel ne soit pas aussi important que 2 millions d'euros parce que sur un projet à 7 millions, si cela porte le projet à 9 millions, ce n'est pas quelque chose de normal. Et le but n'est pas de fournir la spéculation et de contribuer à financer la spéculation. On va relancer et on tiendra au courant le conseil municipal sur les prix qu'on aura eus sur les nouveaux appels d'offres qui seront lancés dans le courant de l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 20 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) VOTE le budget primitif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l'année 2023 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

2°) ADOPTE le budget primitif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l'année 2023 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) VOTE spécifiquement le montant des subventions à allouer aux associations indiquées en annexe aux pages 209 à 211 qui seront versées courant de l'exercice 2023 sur présentation d'un dossier comprenant le Contrat d'Engagement Républicain à remettre en mairie et imputées au chapitre 65 article 6574.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Budget primitif Ville 2023 :

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
			Eliane HAUQUIER
			Martine HOURS
			Mireille FOUASSE
			Max SOULIER
			André GOURJON

		Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par représenté par	
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY

Subventions 2023 :

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	23	Julien SANCHEZ Mireille FOUGASSE Marie-Pierre THIEULLOY Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Luc PERRIN Charles MENARD	représentée par représentée par représenté par	Martine HOURS Mireille FOUGASSE Max SOULIER Hélène DEYDIER Vincent SANCHIS

Mme Marie-France PERIGNON, M. Alberto CAMAIONE, Mme Eliane HAUQUIER (avec la procuration de M. Stéphane VIDAL), M. André GOURJON (avec la procuration de M. Roger LANGLET), M. Jean-Pierre PERIGNON et Mme Pascale NOAILLES DUPLISSY (avec la procuration de M. Dominique PIERRE), sortis de la salle, n'ont pas pris part au vote.

13. BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE DE L'EAU 2023 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif du service de l'eau de la commune de Beaucaire pour l'année 2023, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2023, et ce, conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 20 mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif du service de l'Eau de l'année 2023 comme suit :

• Section de fonctionnement :

- En dépenses : 150 038,00 €
- En recettes : 150 038,00 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 d'un montant de 47 567,00 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- En dépenses : 761 871,51 € dont 9 306,61 € de restes à réaliser 2022.
- En recettes : 761 871,51 € dont 426 871,51 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 à la ligne R 001, 20 000 € d'affectation du résultat 2022 et 20 000 € de virement de la section de fonctionnement.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2023 de 911 909,51 €.

Monsieur MENARD : Même remarque finalement que sur le compte administratif, on met en section d'investissement des prévisions de dépenses, dont d'ailleurs des restes à réaliser de 2022 importants. Bon, on les annulera au prochain compte administratif comme d'habitude.

Monsieur le Maire : Très bien. De toute façon, quand il y a de l'argent sur un budget, il faut l'affecter quelque part, soit en fonctionnement soit en investissement. Cette année nous aurons le schéma directeur des eaux qu'il faudra payer sur ce budget qui est de 300 000 € environ. On aura cette dépense qui sera réalisée, peut-être pour partie parce qu'un schéma directeur, cela prend quelques mois et j'imagine qu'une grande partie sera payée en 2024.

Monsieur PERRIN : Il me semblait avoir vu que ces 300 000 € seraient pris sur le budget ville et pas sur le budget eau.

Monsieur le Maire : Non, il y a 1 million d'euros en tout. Il y a un budget où il y a 400 000 € estimés, et 300 000 € estimés sur les deux autres. C'est pour cela que la difficulté résidait sur le budget de l'eau où les sommes disponibles n'étaient pas énormes. Là on peut le faire parce qu'on commence à avoir des sommes qui sont plus importantes mais c'est quand même 300 000 € qui sont pris sur chaque budget (300/300 et 400 estimés). On verra ce que donne l'ouverture des plis lorsqu'on va avoir le marché public lancé sur ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le budget annexe primitif du service de l'eau de la commune de Beaucaire de l'année 2023 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	27	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE

		Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Marie-Pierre THIEULOUY Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représenté par représentée par représentée par représenté par représenté par représentée par représenté par	Mireille FOUGASSE Max SOULIER André GOURJON Hélène DEYDIER Vincent SANCHIS
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY

14. BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2023 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif du service de l'Assainissement de la commune de Beaucaire pour l'année 2023, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2023, et ce, conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 20 mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif du service de l'Assainissement de l'année 2023 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 813 519,30 €
 - En recettes : 813 519,30 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 d'un montant de 286 369,30 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- En dépenses : 2 479 965,24 € dont 35 188,68 € de restes à réaliser 2022,
- En recettes : 2 479 965,24 € dont 1 523 965,24 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 à la ligne R 001, 140 000 € d'affectation du résultat 2022 et 96 000 € de virement de la section de fonctionnement.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2023 de 3 293 484,54 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) VOTE le budget annexe primitif du service de l'assainissement de la commune de Beaucaire de l'année 2023 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	

15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 – MESDAMES CÉLINE BETTETO ET JULIE MICHELIERRapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par courriel en date du 9 février 2023, Céline Betteto et Julie Michelier (policière municipale de Beaucaire et entraîneur dans l'association Beaucairoise Action Défense), ont fait part à la commune de leur intention de participer au Corsica Raid Femina South Edizione 2023.

Ce raid multisport, organisé depuis 1994, destiné aux femmes dès 18 ans, porte les valeurs du sport au féminin, du dépassement de soi, de la solidarité et de l'éco-responsabilité. Il se déroulera pour l'édition 2023 en Corse du Sud du 27 juin au 1^{er} juillet prochains.

Chaque année, cet événement fait l'objet de diverses publications médiatiques (émissions de télévision, de radio ou presse écrite) lesquelles mettent notamment à l'honneur les candidates et le nom des communes qu'elles représentent.

Ainsi la participation de Céline Betteto et Julie Michelier et les potentielles retombées médiatiques liées à cet événement, contribueront au rayonnement de Beaucaire, commune touristique, dont le logo sera mis en avant par ces deux participantes locales.

Dans le but de concrétiser leur projet et de représenter Beaucaire dans cette aventure solidaire – puisqu'une partie des frais d'inscription est destinée à être reversée à l'association « La Marie Do, tous ensemble contre le cancer » (qui lutte contre le cancer et apporte un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat pour la vie) –, les deux jeunes femmes sollicitent l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de faire face aux divers frais engendrés par leur participation.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € versée pour moitié à chacune des deux participantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le courriel de Céline Betteto et Julie Michelier en date du 9 février 2023,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € à Julie Michelier et Céline Betteto versée pour moitié à chacune des deux participantes.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE

UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER

	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE représenté par Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	Envoyé en préfecture le 28/07/2023 Reçu en préfecture le 28/07/2023 Publié le 28/07/2023 ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE 
--	--	--

Mireille FOUGASSE est élue Présidente de séance à l'unanimité.

16. AVENANT N°1 AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE BEAUCAIRE - APPROBATION

Rapporteur : Mireille FOUGASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que depuis le début de son premier mandat il réclame que la halte SNCF de Beaucaire soit mieux valorisée, plus utile à la population de notre bassin de vie et accessible, tout en y développant l'intermodalité. Il réclamait par ailleurs une meilleure desserte. La mobilisation constante et persistante de Monsieur le Maire et de sa majorité sur ce dossier a fini par porter ses fruits.

En octobre 2017, le conseil régional d'Occitanie a voté un « programme régional d'intervention en faveur des pôles d'échanges multimodaux ».

Par délibération n°17.189 en date du 20 décembre 2017, le conseil municipal a donc décidé de solliciter la Région Occitanie en vue de l'obtention d'une subvention pour les études portant sur l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal à Beaucaire (PEM).

Par courrier en date du 29 avril 2019, une subvention de 37 000 € correspondant à la participation régionale au financement du diagnostic préalable de faisabilité a été attribuée à la collectivité.

La commune a par ailleurs sollicité la communauté de communes (CCBTA), qui a accepté de participer à ce projet structurant pour le territoire.

Depuis début 2020, le nombre de trains s'arrêtant chaque jour à Beaucaire a été triplé, passant d'une douzaine à une trentaine.

Enfin, par délibération n°20.141 en date du 18 décembre 2020, la commune a approuvé la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Terre d'Argence dans le cadre de la réalisation de tous les ouvrages programmés dans le périmètre du projet de PEM, pour un coût estimé à 2 343 173 € HT.

Compte tenu du coût important du projet, par décision n°21-030 du 3 février 2021, plusieurs partenaires ont été sollicités pour la réalisation du PEM dont l'Etat, au titre de l'appel à projets relatif aux pôles d'échanges multimodaux, la CCBTA au titre de sa compétence Aménagement du territoire et le conseil régional d'Occitanie.

Par délibération du 16 avril 2021, la Région s'est prononcée favorablement à l'attribution d'une subvention portant sur ledit projet et a notifié à la commune de Beaucaire une convention de financement relative aux études et à la réalisation du PEM de Beaucaire. Il s'agit d'une convention tripartite entre la Région Occitanie, la commune de Beaucaire et la CCBTA.

Le 13 décembre 2021, cette convention de financement tripartite relative aux études et à la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) a été signée par les partenaires.

Cependant, depuis cette date, des évolutions significatives se sont produites ; en effet, la crise sanitaire, l'évolution des coûts du fait de la crise internationale, de la guerre en Ukraine et de la spéculation liée, l'évolution technique du projet (suite à de nouvelles contraintes imposées très tardivement par la SNCF, engendrant une hausse du coût de la construction) et l'analyse des offres réalisée suite à la consultation des entreprises ont engendré :

- Un report du commencement des travaux (qui ont démarré en novembre 2022)
- Des surcoûts par rapport aux estimations initiales

- Une provision importante pour les révisions suivant les variations importantes des taux de révision suite au contexte international
- Une augmentation des provisions de divers et imprévus pour les mêmes raisons

De ce fait, la signature d'un avenant s'avère nécessaire afin de tenir compte de cette augmentation des coûts. D'une part, l'enveloppe financière globale (hors rémunération du mandataire) s'élève à 2 760 976,76 € HT au lieu de 2 231 593 € HT, d'autre part la rémunération du mandataire, égale à 5% du montant hors taxe de l'ensemble des dépenses de l'opération, passe de 111 580 € HT à 138 048,84 € HT.

Ainsi, sur l'ensemble de l'opération, le bilan global est augmenté de 555 852,60 € HT.

Le conseil régional et la communauté de communes ont fait savoir qu'ils augmenteraient bien évidemment leur participation en conséquence, s'agissant d'un projet structurant pour le territoire et d'aléas classiques en ce moment.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beaucaire n°20.141 en date du 18 décembre 2020 ;

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PEM de Beaucaire signée entre la SPL Terre d'Argence et la commune de Beaucaire ;

Vu le projet d'avenant n°1 joint à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission Direction Générale, Affaires Générales, Sécurité, Politique de la Ville, Finances, Ressources Humaines du 12 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré

1°) APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PEM de Beaucaire ci-joint.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	24	Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
			Eliane HAUQUIER
			Martine HOURS
			Mireille FOUGASSE
			Max SOULIER
			André GOURJON
			Hélène DEYDIER
			Vincent SANCHIS

		Envoyé en préfecture le 28/07/2023	
		Reçu en préfecture le 28/07/2023	
		Publié le 28/07/2023	
		ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE	
	Dominique PIERRE représenté par Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	Pascale NOAILLES DUPLISSY	
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Charles MENARD	

En vertu de la Loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022, M. Julien SANCHEZ, Mme Marie-France PERIGNON, M. Alberto CAMAIONE, M. Gilles DONADA et M. Maurice MOURET (membres bénévoles du Conseil d'Administration de la SPL), ainsi que Mme Simone BOYER et M. Jean-Pierre PERIGNON (conjoint ou parent proche de membres du CA de la SPL), sortis de la salle, n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

Marie-France PERIGNON, Jean-Pierre PERIGNON, Gilles DONADA, Maurice MOURET et Simone BOYER reviennent dans la salle.

17. ACQUISITION PARCELLE CADASTRÉE BC 234 (ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE BC 223) – SMECB / COMMUNE DE BEAUCAIRE

Rapporteur : Mireille FOUGASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la municipalité actuelle a toujours manifesté un soutien aux associations œuvrant pour le bien-être des animaux de compagnie. Par délibération n°19.183 en date du 16 décembre 2019, la commune a approuvé la mise à disposition des parcelles communales cadastrées BC n°220/222 et BD n°104 d'une superficie de 836 m², situées au lieudit Merarde, au profit de l'Association Garde Animalière Beaucairoise sur lesquelles est notamment implanté son chenil. Le prêt à usage autorisant cette mise à disposition en cours a été signé le 28 janvier 2020.

Par ailleurs, en 2018, le Syndicat Mixte d'Equipement de la Commune de Beaucaire (SMECB) a octroyé à ladite association la jouissance d'une emprise de 1000m² environ située en partie sur sa parcelle cadastrée BC 221 et en partie sur sa parcelle cadastrée BC n°223 devant être précisément délimitée par document d'arpentage. Le SMECB a, en effet, mis à disposition cet espace jouxtant le chenil précité afin de permettre à la garde animalière d'en disposer comme terrain de loisir pour les animaux. Or, cette occupation ayant été autorisée sans convention d'occupation, et une entreprise ayant contacté le SMECB en vue d'acquérir l'intégralité de la parcelle BC 223, plusieurs options ont été envisagées pour permettre à la garde animalière de conserver cette emprise.

L'option retenue a été de céder cet espace à la commune, propriétaire des parcelles sur lesquelles a été édifié le chenil de l'Association Garde Animalière Beaucairoise. L'objectif étant pour la commune, une fois l'acte de transfert de propriété entériné, de signer, après délibération, un prêt à usage avec ladite association afin de lui permettre de conserver ce terrain de loisir pour les animaux.

Le principe de cette cession a donc été approuvé par délibération du SMECB en date du 15 juin 2022 au prix de 13€ HT/m².

Le montant d'acquisition étant inférieur au seuil règlementaire de 180 000 €, le pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP du Gard ne procède pas à l'évaluation du bien.

Entre temps, le géomètre étant intervenu, les parcelles cadastrées BC n°221 et BC n°223 ont d'abord été réunies en la parcelle BC n°233. La parcelle BC n°233 a ensuite été divisée en deux parcelles : la parcelle nouvellement cadastrée BC n°235 d'une superficie de 10 599 m² et la parcelle nouvellement numérotée BC n°234 d'une superficie de 1024 m² correspondant au terrain de loisir pour animaux, objet de la présente cession.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par la commune de la parcelle nouvellement cadastrée BC n°234 d'une superficie de 1024m², propriété du SMECB au prix de 13€ HT/m² soit pour un montant total de 13 312€ HT correspondant à un montant de 15 974.40€ TTC, une TVA à 20% s'appliquant, conformément à la délibération du SMECB en date du 20 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

Vu la délibération du conseil municipal n°19.183 en date du 16 décembre 2019,

Vu le prêt à usage signé entre la commune et l'association Garde Animalière Beaucairoise en date du 28 janvier 2020,

Vu la délibération du SMECB en date du 15 juin 2022,

Vu la délibération du SMECB en date du 20 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme / Patrimoine / Agriculture / Environnement du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE l'acquisition par la commune de la parcelle nouvellement cadastrée BC n°234 d'une superficie de 1024 m² dont le SMECB est l'actuel propriétaire au prix de 13 € HT/m² soit pour un montant total de 13 312€ HT correspondant à un montant de 15 974.40€ TTC, une TVA à 20% s'appliquant.

2°) DIT que l'ensemble des frais d'acte notarié sont à la charge de la commune et que les frais de géomètre sont à la charge du SMECB.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, en particulier l'acte notarié qui sera rédigé notamment par l'office notarial de Maître Fériaud, 13 ter cours Gambetta à Beaucaire.

ONT VOTE			
POUR	29	Marie-France PERIGNON	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Charles MENARD	

En vertu de la Loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022, M. Julien SANCHEZ et M. Alberto CAMAIONE (membres bénévoles du Comité Syndical du SMECB), sortis de la salle, n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire et Alberto CAMAIONE reviennent dans la salle.

		Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par représenté par	Envoyé en préfecture le 28/07/2023 Reçu en préfecture le 28/07/2023 Publié le 28/07/2023  H V ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par représentée par	Pascale NOAILLES DUPLISSY

19. CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE AX N°121 - 18 RUE DES BIJOUTIERS – SCI CHAMA – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°22.058 DU 7 JUIN 2022

Rapporteur : Jean-Pierre PERIGNON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibération n°22.058 en date du 7 juin 2022, le conseil municipal a accepté la cession de l'ensemble immobilier communal sis 18 rue des Bijoutiers, édifié sur la parcelle cadastrée AX n°121.

Or la commune est informée que la SCI CHAMA souhaite se substituer à la SCI MACHA Immo en qualité d'acquéreur.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de cet ensemble immobilier à la SCI CHAMA au prix de 165 000€, montant compatible avec l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 15 février 2022,

Vu la prorogation de l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 24 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme / Patrimoine / Agriculture / Environnement du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) ABROGE la délibération n°22.058 en date du 7 juin 2022.

2°) APPROUVE la cession de l'ensemble immobilier communal sis 18 rue des Bijoutiers, édifié sur la parcelle cadastrée AX n°121 au prix de 165 000€, à la SCI CHAMA, domiciliée 5 rue Maryse Bastie, 30129 Redessan.

3°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment notariés est à la charge de l'acquéreur.

4°) DIT que la recette sera imputée au budget Ville.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, dont l'acte notarié qui sera rédigé par l'office notarial de Maître Fériaud, 13 cours Gambetta.

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULLOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		

A l'issue de l'appel à candidature, la commune a recueilli une candidature. En effet, par courrier en date du 29 mars 2023, la SARL CASA GARCIA s'est portée candidate. Une analyse de cette offre a été effectuée selon les critères d'analyse suivants et précisés dans le cahier des charges :

- Qualité du projet commercial : 40 %

- Attractivité de l'offre proposée au regard du dossier de candidature et au regard de l'objectif de promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale.
- Qualité et originalité du concept proposé en lien avec le patrimoine situé à proximité et présentant une attractivité pour le tourisme existant.

- Pertinence technique du projet : 20 %

Qualité des aménagements intérieurs du local et extérieurs, projet d'enseigne, façade, vitrine.

- Viabilité économique du projet : 20 %

Solidité de l'offre financière et garanties apportées, caractère réaliste du business plan.

- Profil du candidat : 20 %

Qualités professionnelles, expérience du candidat.

La candidature de la SARL CASA GARCIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes, proposant une restauration méditerranéenne et un aménagement des lieux futurs de qualité, répond à l'objectif du cahier des charges qui est de développer une activité correspondant aux critères de redynamisation et de diversité commerciale dans ce secteur situé aux abords directs du Château de Beaucaire, en lien avec le patrimoine et présentant une attractivité pour le tourisme existant. En effet, ledit candidat, fort de son expérience dans le milieu de la restauration, entend développer dans ces lieux un savoir-faire, une cuisine « tout fait maison », une production de qualité tel que souhaité par la commune. Il propose ainsi une offre pertinente, qualitative, concourant à la diversité de l'appareil commercial et capable de fidéliser sa clientèle. A proximité directe du Château, l'objectif du candidat rejoint celui de la commune qui est de promouvoir, dans ce lieu présentant un intérêt patrimonial remarquable, une activité de restauration traditionnelle sachant faire preuve d'innovation en lien avec le patrimoine et présentant une attractivité pour le tourisme existant.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de retenir la candidature de la SARL CASA GARCIA et d'accepter la rétrocession à ladite SARL du droit au bail (ainsi que du matériel professionnel vendu en l'état présent dans le local) afin d'exploiter son activité au sein du local implanté sur une partie de la parcelle cadastrée section AO n°52 sise 4 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord au prix de 40 000€, montant compatible avec l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard. A cette somme, il conviendra d'ajouter les frais de l'acte de vente à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°08.014 en date 12 février 2008,

Vu la délibération n°23.016 en date du 20 mars 2023,

Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 20 septembre 2022,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme / Patrimoine / Agriculture / Environnement du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) RETIENT la candidature de la SARL CASA GARCIA suite à l'appel à candidature pour la rétrocession du droit au bail (ainsi que du matériel professionnel vendu en l'état présent dans le local) concernant le local implanté sur une partie de la parcelle cadastrée section AO n°52 sise 4 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

2°) APPROUVE la cession du droit au bail (ainsi que du matériel professionnel vendu en l'état présent dans le local) concernant le local sis 4 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sur la parcelle cadastrée AO n°52 au prix de 40 000€, montant compatible avec l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 20 septembre 2022, à la SARL CASA GARCIA domiciliée « Espace Saint Pons » Place Saint Pons à Villeneuve-lès-Avignon.

3°) DIT que les frais d'acte seront à la charge de l’acquéreur.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'acte notarié qui sera rédigé notamment par l’office notarial de Maître Fériaud, 13 cours Gambetta à Beaucaire.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		CorinneLECHEVALLIERBONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

21. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE FAIT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L’EMPRISE DE 21 M² ENVIRON SUR LA PARCELLE COMMUNALE CL N°244 – ECHANGE SANS SOULTE AVEC LA SNC G3S PROVENCE CONTRE EMPRISE DE 21 M² ENVIRON SUR LA PARCELLE CL N°346

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que suite à l’intervention menée par le géomètre de la SNC G3S PROVENCE, nouveau propriétaire de la parcelle cadastrée CL n°346, sise allée Michel Odasso, auparavant propriété des consorts Barthès et jouxtant le complexe sportif Fernand Lamouroux, ont été constatées les anomalies suivantes :

- une emprise de 21 m² environ (à délimiter précisément par document d'arpentage) située sur la parcelle cadastrée CL n°346, propriété de la SNC G3S PROVENCE, sur laquelle est édiée aujourd’hui une partie du complexe sportif Fernand Lamouroux depuis des années ;
- une emprise en friche de 21 m² environ (à délimiter précisément par document d'arpentage) de la parcelle communale cadastrée CL n°244 se trouve à l’extérieur du complexe sportif Fernand Lamouroux, derrière la clôture existante et ne présente aucun intérêt pour la commune.

Pour régulariser cette situation et garantir la pérennité du périmètre existant envisagé de procéder à un échange sans soulte de ces deux emprises de même

Par ailleurs, compte tenu du fait que le complexe sportif situé sur la parcelle communale cadastrée CL n°244 appartient au domaine public communal, pour pouvoir procéder à l'échange précité il convient de prononcer le déclassement du domaine public dans le domaine privé communal de l'emprise de 21 m² en friche (qui n'a jamais fait l'objet d'aucun acte juridique prononçant son déclassement). Cette dernière correspond en effet à un espace en friche qui n'a jamais été intégré au stade municipal le jouxtant, il convient de constater que ce délaissé a toujours été désaffecté.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation et le déclassement de fait du domaine public communal de l'emprise de 21 m² située sur la parcelle communale cadastrée CL n°244 et d'approuver l'échange sans soulte des emprises de 21 m² environ situées respectivement sur les parcelles cadastrées CL n°244 et CL n°346 entre la Commune et la SNC G3S PROVENCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2141-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 7 avril 2023,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme / Patrimoine / Agriculture / Environnement du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSTATE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'emprise de 21 m² située sur la parcelle communale cadastrée CL n°244,

2°) APPROUVE l'échange sans soulte des emprises de 21 m² environ situées respectivement sur les parcelles cadastrées CL n°244 et CL n°346 entre la Commune et la SNC G3S PROVENCE domiciliée rue du Docteur Paul Jordana 30670 Aigues-Vives.

3°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires lié à ce dossier (notamment frais de notaire et géomètre) est à la charge de la SNC G3S PROVENCE.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, dont l'acte notarié qui sera rédigé notamment par l'office notarial de Maître Fériaud, 13 cours Gambetta à Beaucaire.

ONT VOTE

UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
		René BATINI		
		Yvette CIMINO		
		Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
		Eliane HAUQUIER		
		André GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON		
		Martine HOURS		
		Sylviane BOYER		

	Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
	Karine BAUER	représentée par	
	Nelson CHAUDON	représenté par	
	Vincent SANCHIS		
	Gabriel GIRARD		
	Liliane PEPE BONNETY		
	Jacqueline LE SPEGAGNE		
	Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
	Luc PERRIN		
	Pascale NOAILLES DUPLISSY		
	Charles MENARD		

22. AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE - CONVENTION DE SERVITUDES - SECTION AW PARCELLE N°232 – ENEDIS / COMMUNE DE BEAUCAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit modifier l'implantation des câbles de l'immeuble situé sur la parcelle communale cadastrée AW n°232 au lieu-dit « Nationale ».

Actuellement, les câbles passent à la fois dans la cour de l'école et en haut de la façade de l'immeuble. Il est proposé de les enfouir sous le trottoir devant l'école. Néanmoins, afin d'effectuer le raccordement de la parcelle mitoyenne sise au 60 Rue Nationale, il sera nécessaire de les faire remonter verticalement le long de la façade de l'immeuble.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la constitution de servitudes au profit de ENEDIS dans les conditions prévues par la convention de servitudes ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, dont les frais sont à la charge du demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de convention de servitudes de passage,

Vu l'avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine, Agriculture, Environnement du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE la constitution de servitudes et la convention de servitudes au profit de ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AW n°232, au lieu-dit Nationale.

2°) DIT que l'ensemble des éventuels frais d'acte sont à la charge du demandeur, ENEDIS.

3°) DIT que les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la convention de servitudes liée.

ONT VOTE		
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE

Stéphane VIDAL	représenté par	
Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par	
Gilles DONADA		
Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
Max SOULIER		
Hélène DEYDIER		
Simone BOYER		
Maurice MOURET		
Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
René BATINI		
Yvette CIMINO		
Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
Eliane HAUQUIER		
André GOURJON		
Jean-Pierre PERIGNON		
Martine HOURS		
Sylviane BOYER		
Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
Karine BAUER	représentée par	Hélène DEYDIER
Nelson CHAUDON	représenté par	Vincent SANCHIS
Vincent SANCHIS		
Gabriel GIRARD		
Liliane PEPE BONNETY		
Jacqueline LE SPEGAGNE		
Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
Luc PERRIN		
Pascale NOAILLES DUPLISSY		
Charles MENARD		

23. AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE - CONVENTION DE SERVITUDES - SECTION AE PARCELLE N°0028 – ENEDIS / COMMUNE DE BEUCAIRE POUR LA BASE NAUTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit mettre en place un coffret électrique sur la parcelle communale cadastrée AE n°0028.

En effet, dans le cadre de la réhabilitation de la Base Nautique, la commune demande à Enedis l'installation de deux compteurs électriques.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la constitution de servitudes au profit de ENEDIS dans les conditions prévues par la convention de servitudes jointe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, dont les frais sont à la charge du demandeur.

Monsieur MENARD : Pourquoi deux compteurs ?

Monsieur le Maire : Parce qu'il y a le logement de fonction et là c'est l'employé qui paye son électricité, et il y a la partie communale où là, nous payons l'électricité. Donc il faut deux compteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de convention de servitudes,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme / Patrimoine / Agriculture / Environnement du 12 avril 2023,

1°) APPROUVE la constitution de servitudes au profit de ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AE n°0028 et le projet de convention lié.

2°) DIT que l'ensemble des éventuels frais d'acte sont à la charge du demandeur, ENEDIS.

3°) DIT que les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

24. AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE - CONVENTION DE SERVITUDES - SECTION AX PARCELLE N°0071 – ENEDIS / COMMUNE DE BEUCAIRE POUR LA BASE NAUTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit mettre en place un coffret électrique sur la parcelle communale cadastrée AX n°0071.

En effet, dans le cadre de la réhabilitation de la Base Nautique, la commune demande à Enedis l'installation de deux compteurs électriques.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la constitution de servitudes au profit de ENEDIS dans les conditions prévues par la convention. Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, dont les frais sont à la charge du demandeur.

Monsieur MENARD : Même remarque, pourquoi deux compteurs ?

Monsieur le Maire : Parce qu'en fait on est sur deux parcelles différentes, et ENEDIS nous dit qu'il doit y avoir un compteur sur l'une et un compteur sur l'autre. Il y a le bâtiment ex-Le Camargue et le bâtiment Base Nautique et ce sont deux parcelles différentes.

Monsieur MENARD : Pourquoi deux compteurs sur cette parcelle-là aussi ? L'autre il y a le logement de fonction, je comprends. Et sur celle-ci ?

Monsieur le Maire : Il y a des locaux qui sont municipaux et des locaux qui sont associatifs il me semble, je crois que c'était la raison. Il y a deux compteurs prévus, on les prévoit dès le départ pour ne pas avoir à le faire en cours de chantier et à ouvrir ensuite. Parce que je crois qu'il y a un espace restauration qui est mentionné notamment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le projet de convention de servitudes,
Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme / Patrimoine / Agriculture / Environnement du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE la constitution de servitudes au profit de ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AX n°0071 et le projet de convention lié.

2°) DIT que l'ensemble des éventuels frais d'acte sont à la charge du demandeur, ENEDIS.

3°) DIT que les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE

UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
		René BATINI		
		Yvette CIMINO		
		Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
		Eliane HAUQUIER		
		André GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON		
		Martine HOURS		

		Envoyé en préfecture le 28/07/2023	
		Reçu en préfecture le 28/07/2023	
		Publié le 28/07/2023	
	Sylviane BOYER Corinne LEICHEVALLIER BONNIN Karine BAUER représentée par Nelson CHAUDON représenté par Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE représenté par Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	H : ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE Vincent SANCHIS	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	

25. CREATION D'UN POSTE DE PSYCHOLOGUE CLINICIEN VACATAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les crèches sont dans l'obligation de mettre en place une analyse de pratique pour le personnel. L'article 7 de l'arrêté du 29 juillet 2022 précise les modalités de mise en œuvre du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Chaque professionnel doit bénéficier d'un minimum de six heures annuelles, dont deux heures par quadrimestre. Les séances se déroulent en-dehors de la présence des enfants. La personne qui anime les séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Les séances ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels. Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

La collectivité de Beaucaire souhaite confier la mission de l'analyse des pratiques à un psychologue clinicien. Les psychologues cliniciens qui interviennent dans les crèches sont recrutés en qualité de vacataire et sont rémunérés sur la base d'une vacation de 2 heures.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les missions d'analyse de pratique.

Il est également proposé aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait net de 120 € de l'heure (soit 240 € par vacation de 2 heures).

Monsieur MENARD : Juste dire que c'est une bonne chose que les personnels puissent bénéficier de ce genre de travail de régulation du travail d'équipe, c'est même indispensable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique,
 Vu le Code de la Santé Publique,
 Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

1°) DECIDE de créer un poste de personnel vacataire de psychologue clinicien.

2°) FIXE la rémunération à 120,00 euros nets de l'heure (soit 240 € par vacation de 2 heures).

3°) DIT que les dépenses seront imputées au budget ville, chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
		Charles MENARD	

26. ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (ET ABROGATION DU RÈGLEMENT ACTUEL)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que, par délibération n°18.118 du 28 juin 2018, la commune a adopté un règlement intérieur des temps d'accueils périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2018-2019 et les suivantes.

5 ans après, il est aujourd'hui nécessaire d'adopter un nouveau règlement.

L'accueil périscolaire est un service facultatif offert par la ville aux familles dont l'objectif est de participer à l'éveil et l'autonomie des enfants.

Le règlement intérieur définit les conditions et les modalités de fonctionnement des accueils périscolaires (accueil

du matin, restauration scolaire, activités périscolaires, études surveillées, accueil du soir.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement ci-joint et d'abroger la délibération précédente et le règlement lié.

Monsieur PERRIN : Monsieur le Maire, nous constatons que les postures politiques et dogmatiques sont plus importantes pour vous que le bien-être des petits Beaucairois. Après vos revers juridiques au sujet des menus de substitution, vous refusez de revenir à la situation antérieure où des repas de substitution étaient proposés aux enfants qui, pour des raisons qui pourraient effectivement être discutées, ne souhaitent pas consommer certains aliments. Personne ne vous demande de mettre la cantine en self-service et rien ne vous empêche de proposer ponctuellement des plats de substitution. Mais plutôt que de choisir le bien-être de ces enfants, vous préférez mener des combats idéologiques à leurs dépens. Et en vous cachant derrière l'argument du coût de la mise en place d'un self-service à la cantine, vous n'assumez même pas votre position. C'est moche.

Madame NOAILLES DUPLISSY : Saisie par la ville de Beaucaire, la Cour Administrative d'Appel a confirmé la décision du Tribunal Administratif, la commune n'a pas le droit de supprimer les repas de substitution dans ses cantines notamment les jours où le menu comporte du porc. Pour les juges, les menus de substitution ne dérogent pas au principe de laïcité et de neutralité. La Cour Administrative d'Appel s'est appuyée sur une jurisprudence de 2020 du Conseil d'Etat. La commune de Beaucaire peut désormais faire un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat – vous allez peut-être nous le confirmer – plus haute juridiction du droit français, qui juge les affaires sur la forme, si le droit est respecté, et non sur le fond de l'affaire. Ce recours par ailleurs n'est pas suspensif et la décision de la Cour Administrative d'Appel doit s'appliquer sans délai. Donc je suppose, en tout cas je l'espère, qu'il y aura de nouveau des menus de substitution dans les restaurants scolaires de la ville de Beaucaire.

Monsieur MENARD : Mes collègues ont dit l'essentiel sur ce sujet. Sur ce sujet-là, peut-être que je vais vous laisser vous exprimer, vous direz que s'il n'y a pas de self on ne peut pas faire de menus de substitution, que ce n'est pas votre faute, que c'est la faute de l'Etat, si on n'a pas 80% de subvention de l'Etat on ne fera rien, ce qui est habile mais qui ne répond pas aux préoccupations de nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Sur les cantines, que dit le juge ? Le juge dit qu'il faut revoir le règlement intérieur et que l'argument de la laïcité n'est pas un argument pour eux entendable ; cela le serait pour les crèches mais pas pour les revendications religieuses dans les cantines, j'en prends acte du fait que le droit devient presque un droit divin dans certains tribunaux. C'est un fait, il n'y a pas de souci. Chacun décide de ce qu'il veut, le juge est souverain et nous respectons le juge. Il faut revoir le règlement intérieur pour enlever l'argument de la laïcité qui, selon eux, est inopérant dans ce cas-là. C'est ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est-à-dire maintenir évidemment le fait qu'il n'y a qu'un seul repas proposé mais l'argumenter, l'étayer par les circonstances qui sont mentionnées ici, à savoir : « Il est rappelé que les prix des repas facturés aux familles sont particulièrement bas et au-dessous de leur coût réel pour la commune. Le coût réel d'un repas étant en effet d'environ 9 euros ». Donc il y a un énorme manque à gagner pour la commune pour ce service public facultatif qui est mis en place notamment pour permettre à ceux qui travaillent de pouvoir l'utiliser mais aussi à ceux qui veulent que leur enfant déjeune à la cantine, qui n'ont pas le temps ou qui trouvent que le repas n'est pas très cher puisque, effectivement, ce n'est pas cher. « Aussi, pour des raisons budgétaires évidentes, à Beaucaire (commune modeste de 16 000 habitants), un seul choix de repas est proposé, la commune n'étant pas pourvue de self dans ses cantines à ce jour. Néanmoins, afin d'apprendre l'autonomie aux enfants dès le plus jeune âge, la commune envisage de mettre en place un double choix tous les jours (quel que soit le repas au menu) dans les années à venir, à condition de l'obtention d'une subvention de 80% de l'Etat pour le projet de création de selfs (projet d'ores et déjà déposé par la commune auprès des services de l'Etat en décembre 2022). Sans cette subvention, il sera inenvisageable pour la commune de lancer ce projet (inscrit au budget 2023 en dépenses et en recettes à concurrence d'une subvention d'Etat de 80%) car, si l'Etat, qui dispose d'un budget colossal devait ne pas avoir cet argent, on comprend mal comment une commune modeste de 16 000 habitants pourrait le trouver pour un investissement de confort dans un service public facultatif alors que tant d'autres investissements urgents sont à faire et que les finances des collectivités locales sont au plus mal en France avec la hausse actuelle des énergies qui vient contraindre les budgets de manière inédite. » Voilà l'argumentation que nous développons et qui est conforme, je pense, aux jurisprudences du Conseil d'Etat qui a été saisi par la commune. Maître Le Bret-Desaché nous représentera au Conseil d'Etat pour ces recours de la Ligue des Droits de l'Homme notamment, Ligue des Droits de l'Homme dont on parle des pratiques et dont même la Première Ministre, qui n'est pas de ma chapelle politique, et le ministre de l'Intérieur sont en train d'évoquer les méfaits de cette association et de s'interroger

sur les subventions qui lui sont versées. Je me dis que si au plus haut niveau des pratiques de la Ligue des Droits de l'Homme, moi aussi je m'interroge depuis très longtemps sur la Ligue des Droits de l'Homme qui semble être là pour essayer de semer la zizanie puisque nous ne sommes pas des Beaucairois qui avaient porté l'affaire devant les tribunaux mais c'est une association parisienne qui semble avoir des accointances qui choquent même la Première Ministre. Voilà ce que j'ai à dire sur cette association, et nous la retrouverons avec plaisir devant le Conseil d'Etat dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Car nous nous attaquons à la Ligue des Droits de l'Homme, nous ne restons pas impuissants face à ces associations qui semblent nuisibles.

Monsieur MENARD : Commençons par la Ligue des Droits de l'Homme. Effectivement, je vois que vous êtes sur la même longueur d'ondes que Darmanin et la Première Ministre, cela ne m'étonne pas vous êtes très proches en fait. Je voulais simplement souligner ici qu'une seule fois dans l'histoire depuis qu'elle existe, les subventions à la Ligue des Droits de l'Homme ont été suspendues, c'était par le régime de Vichy, et ce sont des gens qui vous parlent.

Monsieur le Maire : Elles n'ont pas été suspendues aujourd'hui.

Monsieur MENARD : On voit les filiations. Avec un certain autoritarisme. Sur les cantines, je vous signale qu'il est toujours possible, et ce n'est pas une entrave à la laïcité ou quoi que ce soit, d'avoir toujours des menus de substitution, de dépannage, quelles que soient les causes d'aversion alimentaire. Ensuite, sur l'accueil périscolaire, l'accueil du soir (après l'étude ou après la période d'activités périscolaires) est une période payante, ce qui pose un problème aux parents pas très fortunés qui, pour des raisons professionnelles, sont obligés de laisser leurs gosses à la garderie le soir, cela a un coût pour eux. C'était la première chose. Ensuite, un autre problème, c'est celui des parents qui travaillent en intérim ou qui ont des emplois du temps qui sont souvent communiqués par les employeurs très tardivement. Le fait de devoir inscrire ses enfants à la cantine d'une semaine sur l'autre pose beaucoup de problèmes à ces gens-là, si on veut rendre service à ses concitoyens, il faut pouvoir avoir là une certaine souplesse – je sais que techniquement ce n'est peut-être pas facile mais c'est quand même une question très importante. Enfin, chaque fois vous insistez sur le fait que ce serait un service public facultatif, certes, mais service public essentiel même si légalement il est facultatif qui, dans toutes les communes, et dans des communes bien plus petites que Beaucaire, est mis en place de manière beaucoup plus satisfaisante qu'à Beaucaire. On peut dire que tout est facultatif et ne plus rien faire pour les Beaucairois.

Monsieur le Maire : Très bien. C'était merveilleux, c'était une belle envolée lyrique, on aurait presque eu les larmes aux yeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2013 -77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires / Jeunesse / Petite enfance du 12 avril 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1°) ABROGE la délibération n°18.118 du 28 juin 2018 et le règlement lié.

2°) ADOPTE le nouveau règlement intérieur ci-annexé.

3°) DÉCIDE de l'entrée en vigueur de ce règlement, opposable aux familles, à compter du jour où cette délibération sera exécutoire.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par Martine HOURS

		Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LE CHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par		
			représenté par		Max SOULIER
			représenté par		André GOURJON
			représentée par		Hélène DEYDIER
			représenté par		Vincent SANCHIS
CONTRE	1	Charles MENARD			
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par		Pascale NOAILLES DUPLISSY

Monsieur le Maire : Maître Le Bret-Desaché a d'ores et déjà déposé un recours devant le Conseil d'Etat sur ce dossier face à la Ligue des Droits de l'Homme. D'ailleurs, en parlant d'acointances, même M. Mélenchon était à l'anniversaire d'Eric Zemmour, je ne sais pas si vous allez à son anniversaire mais puisqu'on fait des comparaisons on peut en parler.

27. CONVENTION ELECTRICITE AYANT POUR OBJET LA MISE A DISPOSITION D'UN (DE) MARCHE(S) DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES PASSE(S) SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), l'UGAP a mis en œuvre des dispositifs d'achat groupé de gaz et d'électricité.

Depuis 2015 (première échéance de fin des TRV), l'UGAP organise des achats groupés importants regroupant plus de 6 000 bénéficiaires, 115 000 sites et 8,5 TWh (milliards de kWh).

Comme l'UGAP l'a fait depuis le début du dispositif, l'Etablissement mettra tout en œuvre pour assurer la pérennité de ses dispositifs à l'échéance de la présente convention en relançant alors une nouvelle consultation.

Ainsi, la présente convention a pour objet la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés dans le cadre du dispositif « ELEC 2025 » d'une durée de trois ans, qui assure la continuité du dispositif UGAP ELEC 3.

Seuls sont concernés, au titre de la présente convention, les sites raccordés au réseau de distribution d'électricité d'ENEDIS et de celui des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) des Entreprises Locales de Distribution suivantes : Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp.

Les prestations de fourniture en électricité du(es) marché(s) ne pourront débuter qu'à compter du 01/01/2025.

La convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le bénéficiaire de la convention

jusqu'au terme des accords-cadres passés par l'UGAP pour le compte du bénéficiaire.

Les marchés conclus sur le fondement des accords-cadres auront une durée contractuelle maximale de 31/12/2027.

Par la signature de la convention, le bénéficiaire donne mandat au Président de l'UGAP, ou à son représentant par délégation, pour :

- Autoriser l'UGAP, son conseil ou tout fournisseur candidat à l'appel d'offres à accéder aux données de consommation disponibles relatives aux Points De Livraison (PDL) du Bénéficiaire des GRD concernés et autoriser ces derniers à les communiquer à l'UGAP, son conseil ou à tout fournisseur candidat à l'appel d'offres ;
- Signer la décision d'attribution du(des) marché(s) ;
- Signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) ;
- Signer le(s) acte(s) d'engagement du(des) marché(s) subséquent(s) pour le compte du Bénéficiaire ;
- Réaliser toutes opérations nécessaires dans le cadre de la stratégie d'achat (achat dynamique multi-clics) ;
- Signer tout avenant ou tout document d'exécution qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires (à titre indicatif et d'exemple, une évolution de l'acheminement, activité en monopole régulé, un événement d'ordre réglementaire, des ordres d'achats aux titulaires dans le cadre de l'achat dynamique multi-clics...) ;
- Réaliser, le cas échéant, les formalités mentionnées à l'article L622-13 du code du commerce (mise en demeure de l'administrateur, saisine du juge-commissaire...) ;
- Résilier, le cas échéant, l(es) accord-cadre et le(s) marché(s) subséquent(s).

L'UGAP ne prend pas en charge l'établissement et la mise en œuvre des actes d'exécution propres à chaque bénéficiaire (à titre indicatif et d'exemple, avenant de transfert, certificat administratif, actes pouvant découler des modifications de périmètre et de transfert de compétences, changement de comptable assignataire, de coordonnées, nantissement de marché, cession de créance...).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-joint et de l'autoriser, ou son délégué, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes liés et à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention au vu de la complexité du sujet,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE d'approuver la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés dans le cadre du dispositif « ELEC 2025 », à compter du 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes liés et à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	32
	Julien SANCHEZ
	Marie-France PERIGNON
	Alberto CAMAIONE
	Mireille FOUGASSE
	Stéphane VIDAL représenté par Eliane HAUQUIER
	Marie-Pierre THIEULOUY représentée par Martine HOURS
	Gilles DONADA
	Audrey CIMINO représentée par Mireille FOUGASSE
	Max SOULIER
	Hélène DEYDIER
	Simone BOYER
	Maurice MOURET
	Roger ROLLAND représenté par Max SOULIER
	René BATINI
	Yvette CIMINO
	Roger LANGLET représenté par André GOURJON
	Eliane HAUQUIER
	André GOURJON
	Jean-Pierre PERIGNON
	Martine HOURS
	Sylviane BOYER
	Corinne LECHEVALLIER BONNIN
	Karine BAUER représentée par Hélène DEYDIER
	Nelson CHAUDON représenté par Vincent SANCHIS
	Vincent SANCHIS
	Gabriel GIRARD
	Liliane PEPE BONNETY
	Jacqueline LE SPEGAGNE
	Dominique PIERRE représenté par Pascale NOAILLES DUPLISSY
	Luc PERRIN
	Pascale NOAILLES DUPLISSY
	Charles MENARD

28. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE – VEOLIA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibération n°07.125 du 16 juillet 2007, sous une ancienne municipalité, le conseil municipal a approuvé le choix de VEOLIA EAU comme délégataire du service public d'eau potable par affermage de la ville de Beaucaire pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Dans ce cadre, le délégataire produit chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport est mis à la disposition du public à la mairie et à la mairie annexe.

Il est donc proposé à l'assemblée municipale de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2020 (ci-joint) établi par Veolia.

Monsieur MENARD : Les rapports sur l'assainissement et les rapports sur l'eau potable amènent à peu près les mêmes commentaires. Le rapport 2020 du service de l'eau est daté du 21 mai 2021, donc on peut s'interroger sur le fait que ce ne soit présenté au conseil municipal que maintenant. Ensuite, dans le contenu de ce rapport, on note une augmentation de 5% de la consommation électrique, en kilowatts pas en euros, donc cela voudrait dire que l'on pompe plus, et on note en parallèle une baisse de 10% du volume mis en distribution. Ce qui semble parfaitement incohérent. Alors on peut se demander si c'est une incohérence ou un artifice permettant d'afficher un rendement correct (en sous-estimant le nombre de mètres cubes mis en distribution). Donc tout cela rend

inquiet sur la sincérité des ces rapports, leur qualité, et rend inquiet sur le fait de vouloir continuer à du service à Véolia et consorts.

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE

Monsieur PERRIN : Le sujet est trop important pour que je n'intervienne pas à nouveau. Alors pareil, sur l'ensemble eau et assainissement. Monsieur le maire, devant les rapports d'activité du délégataire qui, année après année, démontrent qu'il est urgent d'investir pour rattraper le retard pris par votre prédécesseur et vous-même. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas une politique plus ambitieuse de renouvellement des réseaux. Avec un taux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement respectivement de 0,27% et de 0,47%, il faudra des décennies voire un siècle pour remettre à niveau les infrastructures créées depuis les années 50 et qui ne sont plus en état ou plus adaptées aux besoins. Perdre encore des années sous prétexte d'attendre la réalisation d'un schéma directeur que vous auriez pu lancer depuis longtemps est une mauvaise excuse qui ne trompe personne. La réalité est que vous ne voulez pas assumer les investissements qui, bien que nécessaires, et bien que de la responsabilité de la ville, sont moins glamour qu'un centre des congrès ou une base nautique. Et vous ne voulez pas plus avoir à assumer devant les Beaucairois les augmentations d'impôts, l'augmentation du prix de l'eau, et les emprunts qui permettraient de financer les travaux si nécessaires de réhabilitation des réseaux. Si un tel comportement n'est pas étonnant de la part du politicien professionnel que vous êtes, j'aurais pensé que les élus de la majorité aient plus de respect pour les Beaucairois qui les ont élus et qu'ils refusent de cautionner une telle irresponsabilité.

Monsieur le Maire : Très bien. Ecoutez, merci. Ce sont les interventions habituelles que nous avons l'habitude d'entendre. Puisque vous faites de la redite, je rappelle que nous avons inscrit cette année au budget sur l'ensemble des budgets eau / assainissement / ville le schéma directeur eau potable, eaux pluviales et assainissement pour pouvoir aller chercher les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental sur la réfection de réseaux, je rappelle qu'on a décidé en Conseil Municipal il y a trois semaines de pouvoir repartir sur une délégation de service public pour 10 ans, que le marché va être lancé et que les candidats pourront répondre (il y aura sûrement plusieurs entreprises qui répondront comme cela a été le cas à Nîmes, ville Préfecture, et comme c'est le cas dans beaucoup de communes). Dans ce cadre-là, nous avons mis un certain nombre d'investissements qui devront être portés par le délégataire qui sera retenu, nous avons inscrit précisément tous les réseaux pointés comme anciens par le délégataire, c'est-à-dire les réseaux des années 50 et des années 70, en rappelant que beaucoup de maires ont été élus depuis les années 50, 70 et avant 2014, qu'ils n'ont pas pour autant fait ces travaux et donc que nous avons prévu de les mettre dans la délégation de service public qui courra de l'année 2024 à l'année 2033, en faisant en sorte que ces travaux soient faits au début de la délégation. Les réseaux les plus anciens, considérés comme vétustes ou vieillissants par le délégataire, seront repris par le nouveau délégataire dans le cadre de sa délégation de service public. C'est ce que nous proposons, pour le reste, le fait d'établir un schéma directeur aujourd'hui – et aussi la raison pour laquelle on le fait aujourd'hui c'est que la délégation de service public arrive à échéance maintenant, que l'on va repartir « à zéro » et que l'on va, nous aussi, pouvoir faire des investissements en plus des investissements qui seront portés par le délégataire (ce qu'on a fait sur certaines rues, la rue de Nîmes, le Cours Sadi Carnot- Quai de la Paix, tout cela a eu un coût pour la commune), on aura à refaire la Route de Nîmes, la Route de Saint-Gilles, ce sont des choses qui sont importantes. Je note que votre groupe demande en Conseil Municipal une hausse du prix de l'eau et une hausse des impôts des Beaucairois, c'est votre choix et je respecte votre souhait, ce n'est pas le nôtre et je redis que le prix de l'eau à Beaucaire est bas puisqu'on était à 1,55 € le mètre cube sur 2021, ce qui est un prix très correct par rapport à d'autres villes aux alentours et même sur des villes qui sont en régie où parfois ils payent plus cher que nous. Nous ne sommes pas favorables à une hausse du prix de l'eau et on note que vous, vous l'auriez souhaité pour faire plus d'investissements. Mais les investissements, c'est illimité, c'est un puit sans fond, une fois que vous vous y mettez vous avez 220 kilomètres de voirie communale, et concernant les réseaux d'eau et d'assainissement on est sur plusieurs kilomètres aussi. Donc c'est un choix, j'entends le vôtre, nous ne souhaitons pas augmenter le prix de l'eau des habitants à une période où déjà le pouvoir d'achat est difficile et où il y a déjà une inflation qui est importante. Encore une fois, on ne fait pas rien, on fait les schémas directeurs pour pouvoir aller chercher les subventions pour lancer nous-mêmes des travaux par la suite, et on a la DSP Eau et assainissement qui est relancée, avec des objectifs d'investissement clairement affichés qui sont tous les réseaux des rues pointés par le délégataire actuel comme étant vieillissants et nécessitant des travaux. Tout cela sera réglé au moment de l'attribution de la délégation de service public qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et, dans les 2-3 premières années, ces problèmes-là seront réglés par le nouveau délégataire.

Monsieur MENARD : Si on veut être économe de l'argent des Beaucairois et pouvoir investir dans la nécessaire rénovation des réseaux, commençons par ne pas donner l'argent des Beaucairois au bénéfice d'une multinationale de type Véolia.

Monsieur le Maire : Je note que vous voulez gérer l'eau et l'assainissement précédent conseil municipal très longuement, on a évoqué les différentes possibilités, on a vu que la régie est un transfert de responsabilité total sur la commune, c'est-à-dire que s'il y a le moindre couac ou la moindre anomalie, ce sont les employés communaux qui vont devoir gérer un réseau d'eau potable avec des risques bactériens, sanitaires ou de santé. C'est ce que je note. Vous êtes favorable à cela, moi je n'y suis pas favorable, je le dis clairement, ce n'est pas je pense dans les compétences d'une commune de gérer efficacement un réseau.

Monsieur MENARD : Vous preniez l'exemple de Nîmes qui, effectivement, se fait racketter par la SAUR. Mais je vous prendrais l'exemple de Montpellier qui a construit – ça a pris du temps – un service en régie pour l'agglomération de Montpellier, qui n'est pas un petit village, et qui sont arrivés à quelque chose de satisfaisant avec un meilleur service et un moindre coût.

Monsieur le Maire : Vous êtes libre de le penser, il n'y a pas de difficulté. Je rappelle que la délégation de service public fait qu'aujourd'hui nous avons un prix de l'eau qui est correct, nous ne sommes pas sur un prix haut ou anormalement haut, nous sommes à 1,55 € sur 2021, ce qui est un prix assez bas par rapport à d'autres villes aux alentours, donc il n'y a pas de sujet sur ce point-là et la balance bénéfices-risques-avantages est clairement délicat s'agissant d'une gestion en régie par des services communaux, je le pense, je le dis, c'est notre opinion, et on entend ce que vous dites à la fois sur ceux qui souhaiteraient augmenter le prix de l'eau et sur ceux qui pensent qu'il faudrait tout faire en régie. Et quand vous parlez du prix de l'eau à Montpellier, c'est 2,70 € en régie quand on est à 1,55 €.

Monsieur MENARD : Vous pouvez maintenir d'une certaine manière artificiellement le prix de l'eau bas, moi je donne des solutions pour rester bas en faisant autre chose. Mais ne pas rénover les réseaux comme c'est le cas dans la ville, c'est une manière d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête de tous les Beaucairois parce qu'un de ces jours cela va nous rattraper. Ces investissements, il faudra les faire.

Monsieur le Maire : Très bien, il faudra les faire. Je rappelle qu'en 2026 cette compétence bascule aux intercommunalités de manière obligatoire parce qu'il a été estimé par le législateur que justement ce sont les intercommunalités qui sont les plus à même de faire des travaux comme ceux-là et de les financer.

Monsieur MENARD : Vous me tendez la perche, c'est pour cela que je vous proposais de laisser la communauté de communes prendre des décisions à moyen terme et ne prendre que des décisions à court terme aujourd'hui. Mais de toute façon, que ce soit l'intercommunalité ou la commune, ce sont les mêmes citoyens et si la charge retombe sur les contribuables, ce seront les mêmes.

Monsieur le Maire : Et ce sera mutualisé entre les cinq communes de la communauté de communes, les contrats seront harmonisés et uniformisés, c'est ce que veut le législateur en tout cas, et concernant ce que vous dites, c'est-à-dire que si on laissait la communauté de communes faire, ça veut dire que les travaux que l'on prévoit sur 2024 et 2025 avec la nouvelle DSP n'auraient pas lieu. Ce serait différer encore plus et attendre le passage à l'intercommunalité. Le fait d'avoir une DSP de 10 ans permet d'avoir des travaux plus élevés que si c'était une DSP d'un an, de deux ans ou de trois ans, c'est logique. Si vous confiez une délégation de service public à un délégataire pour 10 ans, le montant des travaux qui pourront être amortis par le délégataire sera plus important que ceux qui pourraient être amortis sur un an ou sur deux ans. Et d'ailleurs, sur un an ou deux ans, il n'y aurait pas grand-chose, donc 10 ans cela nous permet de faire ce qui est listé comme étant important dans les rapports du délégataire d'aujourd'hui, c'est-à-dire les vieux réseaux des années 50 qui sont pointés. Cela nous permettra de le faire et les montants prévus dans la délégation de service public permettront de faire les travaux qui sont listés ici. Voilà pourquoi on part sur 10 ans, c'est pour faire ces travaux, qu'ils soient faits dans les 2-3 premières années de la délégation de service public, c'est-à-dire avant le transfert à l'intercommunalité, en gros entre 2024 et 2026.

Monsieur MENARD : On pourrait argumenter sans fin mais votre position n'est quand même pas cohérente.

Monsieur le Maire : Ecoutez nous ne sommes pas d'accord, nous serons d'accord sur d'autres choses, ce n'est pas grave.

Monsieur MENARD : Je conteste la sincérité de ce rapport, j'ai de gros doutes sur la sincérité de ce rapport.

Monsieur le Maire : On l’entend, on transmettra votre intervention à la société Veolia qui se fera sans doute un plaisir d’y apporter une réponse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3, L1411-13 et L1413-1,
Vu le rapport annuel du délégataire sur le service de l’eau potable pour l’année 2020,
Vu l’avis favorable à l’unanimité de la Commission consultative des services publics locaux du 13 avril 2023,
Vu l’avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine, Agriculture, Environnement du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) PREND ACTE de la communication et de la présentation du rapport annuel d’activité de la délégation de service public de l’eau établi par Veolia pour l’année 2020.
- 2°) PRÉCISE que ce rapport annuel d’activité sera adressé à Madame la Préfète du Gard pour information.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par
		Nelson CHAUDON	représenté par
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	0		

29. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibération n°07.125 du 16 juillet 2007, sous une ancienne municipalité, le conseil municipal a approuvé le choix de VEOLIA EAU comme délégataire du service public d'eau potable par affermage de la ville de Beaucaire pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Dans ce cadre, le délégataire produit chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
Ce rapport est mis à la disposition du public à la mairie et à la mairie annexe.

Il est donc proposé à l'assemblée municipale de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2021 (ci-joint) établi par Veolia.

Monsieur MENARD : Pourquoi avons-nous ces rapports si tardivement au Conseil Municipal ? Vous n'avez pas répondu. Il me semble qu'on doit voir ces rapports avant le 30 juin, donc maintenant c'est le rapport 2022 que nous attendons, que nous devrions avoir.

Monsieur le Maire : Que nous n'avons pas pour le moment.

Monsieur MENARD : Je pose la question : pourquoi 2020 et 2021 arrivent en avril 2023 ? Quel est le suivi de la commune sur ces dossiers ?

Monsieur le Maire : C'est comme ça, voilà.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3, L1411-13 et L1413-1,

Vu le rapport annuel du délégataire sur le service de l'eau potable pour l'année 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux du 13 avril 2023,

Vu l'avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine, Agriculture, Environnement du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) PREND ACTE de la communication et de la présentation du rapport annuel d'activité de la délégation de service public de l'eau établi par Veolia pour l'année 2021.

2°) PRÉCISE que ce rapport annuel d'activité sera adressé à Madame la Préfète du Gard pour information.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE

POUR	31	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		

ONT VOTE		
POUR	31	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL représenté par Eliane HAUQUIER Marie-Pierre THIEULOUY représentée par Martine HOURS Gilles DONADA Audrey CIMINO représentée par Mireille FOUGASSE Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND représenté par Max SOULIER René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET représenté par André GOURJON Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LE CHEVALLIER BONNIN Karine BAUER représentée par Hélène DEYDIER Nelson CHAUDON représenté par Vincent SANCHIS Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE représenté par Pascale NOAILLES DUPLISSY Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY
CONTRE	1	Charles MENARD
ABSTENTION	0	

31. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ASSAINISSEMENT – VEOLIA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibération n°07.124 du 16 juillet 2007, sous une ancienne municipalité, le conseil municipal a approuvé le choix de VEOLIA EAU comme délégataire du service public d'assainissement collectif de la ville de Beaucaire par affermage pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Dans ce cadre, le délégataire produit chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport est mis à la disposition du public à la mairie et à la mairie annexe.

Il est donc proposé à l'assemblée municipale de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2021 (ci-joint) établi par Veolia.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3, L1411-13 et L1413-1,

Vu le rapport annuel du délégataire sur le service de l'assainissement pour l'année 2021,

Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le 28/07/2023
ID : 030-213000326-20230726-DEL23_068-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) PREND ACTE de la communication et de la présentation du rapport annuel d'activité de la délégation de service public de l'assainissement établi par Veolia pour l'année 2021.

2°) PRÉCISE que ce rapport annuel sera adressé à Madame la Préfète du Gard pour information.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	31	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par	Martine HOURS
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
		René BATINI		
		Yvette CIMINO		
		Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
		Eliane HAUQUIER		
		André GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON		
		Martine HOURS		
		Sylviane BOYER		
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER	représentée par	Hélène DEYDIER
Nelson CHAUDON	représenté par	Vincent SANCHIS		
Vincent SANCHIS				
Gabriel GIRARD				
Liliane PEPE BONNETY				
Jacqueline LE SPEGAGNE				
Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY		
Luc PERRIN				
Pascale NOAILLES DUPLISSY				
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	0			

32. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable.

La note établie par l'agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la

		Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par représenté par	
CONTRE	5	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
ABSTENTION	0			

33. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable.

La note établie par l'agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe au rapport précité.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable pour l'année 2021.

Le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-5 et L1411-13,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021,

Vu la note établie par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux du 13 avril 2023,

Vu l'avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine, Agriculture, Environnement du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) ÉMET un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021, présenté par Monsieur le Maire.

2°) DIT que ce document sera mis à disposition du public sur place à la mairie et à la mairie annexe, dans les 15 jours à compter de cette séance.

3°) PRÉCISE que ce rapport annuel sera adressé à Madame la Préfète du Gard pour information.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL	représenté par	Eliane HAUQUIER

	Marie-Pierre THIEULOUY	représentée par	
	Gilles DONADA		
	Audrey CIMINO	représentée par	
	Max SOULIER		
	Hélène DEYDIER		
	Simone BOYER		
	Maurice MOURET		
	Roger ROLLAND	représenté par	Max SOULIER
	René BATINI		
	Yvette CIMINO		
	Roger LANGLET	représenté par	André GOURJON
	Eliane HAUQUIER		
	André GOURJON		
	Jean-Pierre PERIGNON		
	Martine HOURS		
	Sylviane BOYER		
	Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
	Karine BAUER	représentée par	Hélène DEYDIER
	Nelson CHAUDON	représenté par	Vincent SANCHIS
	Vincent SANCHIS		
	Gabriel GIRARD		
	Liliane PEPE BONNETY		
CONTRE	Jacqueline LE SPEGAGNE		
5	Dominique PIERRE	représenté par	Pascale NOAILLES DUPLISSY
	Luc PERRIN		
	Pascale NOAILLES DUPLISSY		
	Charles MENARD		
ABSTENTION	0		

34. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2020 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement.

La note établie par l'agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe au rapport précité.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le RPQS assainissement pour l'année 2020.

Le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-5 et L1411-13,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020,

Vu la note établie par l'agence de l'eau,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux du 13 avril 2023,

Vu l'avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine, Agriculture, Environnement du 12 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) ÉMET un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020, présenté par Monsieur le Maire.

2°) DIT que ce document sera mis à disposition du public sur place à la mairie

3°) PRÉCISE que ce rapport annuel sera adressé à Madame la Préfète du Gard pour information.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL représenté par Eliane HAUQUIER Marie-Pierre THIEULOUY représentée par Martine HOURS Gilles DONADA Audrey CIMINO représentée par Mireille FOUGASSE Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND représenté par Max SOULIER René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET représenté par André GOURJON Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER représentée par Hélène DEYDIER Nelson CHAUDON représenté par Vincent SANCHIS Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	5	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE représenté par Pascale NOAILLES DUPLISSY Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	
ABSTENTION	0		

35. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2021 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le RPQS assainissement pour l'année 2021.

Le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-5 et L1411-13,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des
2023,
Vu l'avis de la commission Services Techniques, Urbanisme, Patrimoine,
avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) ÉMET un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2021, présenté par Monsieur le Maire.
- 2°) DIT que ce document sera mis à disposition du public sur place à la mairie et à la mairie annexe, dans les 15 jours à compter de cette séance.
- 3°) PRÉCISE que ce rapport annuel sera adressé à Madame la Préfète du Gard pour information.
- 4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL représenté par Eliane HAUQUIER Marie-Pierre THIEULOUY représentée par Martine HOURS Gilles DONADA Audrey CIMINO représentée par Mireille FOUGASSE Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND représenté par Max SOULIER René BATINI Yvette CIMINO Roger LANGLET représenté par André GOURJON Eliane HAUQUIER André GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS Sylviane BOYER Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER représentée par Hélène DEYDIER Nelson CHAUDON représenté par Vincent SANCHIS Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	5	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE représenté par Pascale NOAILLES DUPLISSY Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	
ABSTENTION	0		

Monsieur le Maire : Pour la délibération suivante, nous avons reçu un amendement de Monsieur PERRIN, je propose, comme le droit m'y autorise, notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder au retrait de cette délibération afin que nous puissions travailler ensemble, entre la majorité et l'opposition, à une rédaction sur l'article 31 – pour être tout à fait transparent, nous avons reçu un amendement de Monsieur PERRIN mais qui laissait des xxx pour compléter, vous l'avez fait de bonne foi mais le fait est que normalement je n'ai pas le droit de modifier votre amendement comme ça, donc je vous propose que l'on travaille ensemble sur l'article 31 pour le modifier. Celui qui est en vigueur aujourd'hui s'applique, il n'a pas posé de difficultés jusqu'à présent, il y a eu des évolutions réglementaires que l'on va donc prendre en compte et on arrivera - ou pas – à un

amendement de compromis et à un texte de compromis, si nous n'y arrivons pas vous présentez un amendement chiffré, il sera mis au vote puis on votera. Donc je propose que l'on retire cette délibération et qu'on la vote au prochain conseil municipal en ayant travaillé l'article 31 avec les élus. L'opposition n'a pas de vote sur le retrait puisque c'est un pouvoir du Maire et du Président de séance, donc la délibération 36 est retirée.

36. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE GESTION (31)

Rapporteur : Monsieur le Maire

N° DÉCISION	DATE	OBJET
23-050	10/02/23	Spectacle « Histoire de couples » à la bibliothèque municipale le vendredi 10 février 2023 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie « Les Didascalies ».
23-051	27/09/22	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 79 rue Nationale – SCI COCCINUS au profit de la commune de Beaucaire pour une durée de deux ans du 29 septembre 2022 au 28 septembre 2024.
23-052	10/01/23	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 11 boulevard Maréchal Foch – M. René GAZOTI au profit de la commune de Beaucaire pour une durée d'un an du 27 janvier 2023 au 26 janvier 2024.
23-053	10/03/23	Week-end de la Tradition 2022 – Contrat de prestation de service avec l'Escolo de Tradicioun de Bèu-Caire – Modification de la décision 22-199 du 10 juin 2022 pour préciser que le montant des frais remboursés par la ville est de 200 euros maximum correspondant aux frais réellement engagés par l'association pour cette manifestation.
23-054	31/01/23	Bibliothèque Municipale – Stage « Construis ta ville » pendant les vacances d'Hiver du 20 au 24 février 2023 – Convention avec l'association « Les Petits Débrouillards Occitanie ».
23-055	19/01/23	Bibliothèque Municipale – Club sciences / Repair Café les 15 février, 8, 15, 22 et 29 mars, 5, 12 et 19 avril, 10, 17, 24 et 31 mai, 7, 14, 21 et 28 juin 2023 – Convention avec l'association « Les Petits Débrouillards Occitanie ».
23-056	04/05/21	Commune de Beaucaire c/ Jérémie MICHALON - Accompagnement dans le cadre d'une procédure d'abandon de poste pouvant aller jusqu'à la radiation des cadres pour ce motif - Désignation de Maître Gautier BERTRAND, avocat à la cour pour défendre les intérêts de la commune.
23-057	18/02/22	Commune de Beaucaire c/ LEWANDROWSKI - Rédaction d'une consultation juridique, relecture et annotation d'un courrier et d'un arrêté – Désignation de Maître Gautier BERTRAND.
23-058	03/12/21	Animations pour la journée de Noël le mercredi 8 décembre 2021 pour les centres de loisirs primaire et maternel – Contrat de prestation de services avec la société Alès Gonflables pour l'animation de la journée avec 3 structures gonflables et un stand de barbes à papa avec animateur.
23-059	28/12/22	Abonnement annuel au service de vignettes les libraires.fr pour la bibliothèque municipale – Société C3rb Informatique
23-060	15/09/22	Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal – Commune de Beaucaire au profit des Restaurants du Cœur pour une durée d'un an du 22 septembre 2022 au 21 septembre 2023.
23-061	20/03/23	Marché n° 2022-026 – Services médicaux et dispositifs prévisionnels de secours (DPS) à l'occasion des manifestations organisées par la Ville de Beaucaire – Attribution du lot n°2 « Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS) » - Société CROIX ROUGE DT GARD pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 35 000€ HT.
23-062	21/03/23	Marché n°2021-037- Acquisition de végétaux pour la Commune de Beaucaire – Attribution. Lot n°2 « Tapis fleuris » : société CHAMOULAUD pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an avec un montant minimum annuel de 8 000€ HT et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT.



		Lot n°3 « Fleurissement pour mobilier urbain et c pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an de 5 000€ HT et avec un montant maximum annuel d
23-063	21/03/23	Marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes sur la commune de Beaucaire – Attribution du marché de prestations similaires au lot n°11 « VRD » – Société COLAS
23-064	21/03/23	Marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes sur la commune de Beaucaire – Attribution du marché de prestations similaires au lot n°3 « Menuiseries extérieures aluminium / occultations » – SARL MENUISERIES FERNANDEZ.
23-065	15/06/22	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 27 rue Ledru Rollin – Commune de Beaucaire au profit des conjoints PLUCHOT/GUIOT pour une durée allant du 15 juin 2022 au 14 octobre 2022.
23-066	13/10/22	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 27 rue Ledru Rollin – Commune de Beaucaire au profit des conjoints PLUCHOT/GUIOT pour une durée d'un an du 15 octobre 2022 au 14 octobre 2023.
23-067	24/03/23	Marché 2022-025 – Location de terminaux de paiement électronique – Attribution - Groupement TECHNOFOR et EXM pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 6 000€ HT.
23-068	24/03/23	Marché 2022-014 – Fourniture de carburants à la pompe, de gazole non routier, de fioul, de carburants « verts » - Lot n°4 : fourniture de carburants « verts » à la pompe, à l'aide de cartes – Attribution – Société TOTAL MARKETING France SAS pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT.
23-069	24/03/23	Marché n°2018-045 – Fourniture et pose de jeux extérieurs – Lot n° 3 « aménagement des aires de jeux publiques sur la Commune de Beaucaire (30300) Fourniture et pose de jeux » – Avenant n°3 sans incidence financière pour l'ajout d'un prix nouveau non prévu au BPU – Société WIN'OVATIO.
23-070	07/03/23	Affaire LICRA c/ Commune de Beaucaire relative au règlement intérieur des temps d'accueils périscolaires – Affaire LDH c/ Commune de Beaucaire relative au règlement intérieur des temps d'accueils périscolaires – Désignation d'un avocat aux Conseils pour défendre les intérêts de la Commune de Beaucaire devant le Conseil d'Etat saisi sur pourvoi contre les arrêts rendus par la Cours Administrative d'Appel de Toulouse le 26 janvier 2023 – Maître Claire LE BRET-DESACHE.
23-071	23/03/23	Week-end de l'Agriculture et du Terroir 2023 – Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard.
23-072	24/03/23	Courses Camarguaises 2023 – 1 ^{er} journée du Muguet d'Or – Dimanche 26 mars 2023 – Contrat de prestation de services avec la Manade LAUTIER pour la location et le transport d'un taureau.
23-073	24/03/23	Courses Camarguaises 2023 – 1 ^{er} journée du Muguet d'Or – Dimanche 26 mars 2023 – Contrat de prestations de services avec la manade SAUMADE - SARL Mas de Mailly pour la location et le transport d'un taureau.
23-074	24/03/23	Courses Camarguaises 2023 – 1 ^{er} journée du Muguet d'Or – Dimanche 26 mars 2023 – Contrat de prestations de services avec la manade SAUMADE - SARL Mas de Mailly pour la location et le transport d'un taureau.
23-075	24/03/23	Courses Camarguaises 2023 – 1 ^{er} journée du Muguet d'Or – Dimanche 26 mars 2023 – Contrat de prestation de services avec la Manade Fanfonne Guillaume pour la location et le transport de 4 taureaux.
23-076	27/03/23	Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la base nautique Adrien Hardy à Beaucaire – Avenant n°1 en plus-value pour le lot n°12 « Ascenseurs » représentant une augmentation globale de 4,86%.
23-077	05/01/23	Extension du système de vidéoprotection de la commune de Beaucaire – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD, de la DETR ou de tout autre fonds.
23-078	29/03/23	Marché n°2021-031-03 – Services d'élague et abattage, d'entretien des espaces verts, de désherbage pour la Commune de Beaucaire – Attribution du lot n°3 – Précisions sur la durée du marché, à savoir un an, reconductible 3 fois un an – Société SERPE (complète la décision n°22-424).

23-079	02/03/23	Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial – Parcelle n° 99 à l'intersection du Quai de la Liberté et de la rue Lech Walesa – VNF au profit de la Commune de Beaucaire du 1 ^{er} novembre 2021 au 31/10/2026
23-080	30/03/23	Extension du système de vidéoprotection de la Commune de Beaucaire – Base nautique de Beaucaire – JO 2024 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD, de la DETR ou de tout autre fonds.

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 12 avril 2023,

Il est proposé de prendre acte de ce que ces 31 décisions de gestion ont été présentées.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par Eliane HAUQUIER
		Marie-Pierre THIEULOY	représentée par Martine HOURS
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par Mireille FOUGASSE
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	représenté par Max SOULIER
		René BATINI	
		Yvette CIMINO	
		Roger LANGLET	représenté par André GOURJON
		Eliane HAUQUIER	
		André GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	
		Martine HOURS	
		Sylviane BOYER	
		Corinne LECHEVALIER BONNIN	
		Karine BAUER	représentée par Hélène DEYDIER
		Nelson CHAUDON	représenté par Vincent SANCHIS
		Vincent SANCHIS	
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	représenté par Pascale NOAILLES DUPLISSY
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	
CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	0		

La séance est levée à 11h55.

Le secrétaire de séance



Max SOULIER

Le Maire



Julien SANCHEZ